

COMMISSION ÉCONOMIQUE
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

**ÉVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE
DE LA PARITÉ DES SEXES
DANS LES INITIATIVES DES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES OUEST-AFRICAINES
SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

**Étude sur la prise en compte systématique
de la parité des sexes**

ECA-WA/NONREC/2013/02
Texte original : ANGLAIS

Niamey, Niger – novembre 2015

Mise en page : JePublie – www.jepublic.com

Couverture © CEA/BSR-AO

ISBN : 978-99944-61-40-6

© Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2015.
Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	7
1. INTRODUCTION	13
1.1 Profil régional de l’Afrique de l’Ouest.....	13
1.2 Potentiel de production agricole.....	14
1.3 Situation des femmes/Relations entre hommes et femmes	17
1.4 Parité des sexes et sécurité alimentaire	20
1.5 Comment définir la sécurité alimentaire ?.....	22
2. PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA PARITÉ DES SEXES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	25
2.1 Prise en compte systématique de la parité des sexes	25
2.2. Audit de la parité des sexes	27
2.3 Nécessité de l’étude	28
2.4 Objectifs de l’étude	29
2.4.1 Objectifs généraux	29
2.4.2 Objectifs spécifiques	29
2.5 Méthodologie	29
2.5.1 Collecte des données de l’audit	29
2.5.2 Analyse des données	30
3. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L’OUEST	31
3.1 Situation de la sécurité alimentaire en Afrique de l’Ouest.....	31
3.2 Profil synthétique des OIGOA et aperçu de leur position à l’égard de la parité des sexes dans le domaine de la sécurité alimentaire.....	35

3.2.1 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest...	35
3.2.2 Union économique et monétaire ouest-africaine	41
3.2.3 Union du fleuve Mano	48
3.2.4 Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie	53
3.2.5 Banque ouest-africaine de développement	56
3.2.6 Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	57
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	63
5. RECOMMANDATIONS	67
5.1 Engagement et responsabilité	67
5.2 Renforcement des capacités	67
5.3 Outils et lignes directrices appropriés	68
5.4 Formation à la prise en compte systématique de la parité des sexes	69
5.5 Autonomisation des femmes.....	70
5.6 Nouvelle répartition de la charge de travail	70
5.7 Partage d'expériences.....	71
6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	73

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AGOA	Loi des États-Unis sur la croissance et les opportunités en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEA/BSR-AO	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CIE	Comité intergouvernemental d'experts
CLISS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CSAA	Cadre pour la sécurité alimentaire en Afrique
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies
ECOWAP	Politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS-NET	Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine
FIDA	Fonds international de développement agricole

HIV	Virus de l'immunodéficience humaine
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable
IGO	Organisation intergouvernementale
INSAH	Institut du Sahel
IRC	International Rescue Committee
IST	Infections sexuellement transmissibles
LMA	Liberian Marketing Association
MDP	Mécanisme pour un développement propre
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations unies sur le VIH/SIDA
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNIA	Plans nationaux d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POS	Plan opérationnel stratégique
PRIA	Programme régional d'investissement agricole
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquis
SSP	Soins de santé primaires
TDR	Termes de référence
TIFA	Accord-cadre sur le commerce et l'investissement
UA	Union africaine
UFM	Union du fleuve Mano

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport fondé sur une recherche documentaire est le premier élément d'une grande initiative visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans la lutte que l'Afrique de l'Ouest mène pour la sécurité alimentaire. Le cœur du projet est la prise en compte systématique de la parité des sexes comme un moyen de soutenir le progrès humain et économique dans la sous-région.

Le travail réalisé visait principalement à évaluer la mesure dans laquelle les initiatives prises par les organisations intergouvernementales ouest-africaines (OIGOA) dans le domaine de la sécurité alimentaire prennent en compte le principe de l'égalité des sexes, et d'identifier les insuffisances potentielles en la matière. Le rapport devrait déboucher sur un « audit de l'égalité des sexes » considéré comme un outil de base pour l'évaluation et le recadrage d'un certain nombre d'approches et de politiques. L'objectif à court et à moyen termes est d'entretenir un dialogue constructif sur cette question entre les parties prenantes et les acteurs à la base. Leur réflexion devrait conduire à un nouvel agenda social et politique qui associe les femmes à tous les niveaux de décision et d'action.

La méthodologie utilisée consistait à examiner des documents pertinents, notamment des références officielles et des témoignages scientifiques. Une analyse du contexte était impérative en amont. En ce sens, l'introduction dresse le profil sous-régional et le potentiel de production agricole. Elle précise également les principes directeurs de l'examen (le rôle, les besoins et l'impact des femmes), ainsi que les connaissances relatives aux concepts d'égalité des sexes et de relations entre hommes et femmes.

Avant la présentation des préoccupations et des programmes des OIGOA relatifs à la sécurité alimentaire, un aperçu général souligne l'importance de la croissance démographique et les défis qu'elle impose à la productivité agricole et économique. En effet, on compte près de 340 millions d'habitants dans les quinze pays de l'Afrique de l'Ouest, et le taux de croissance annuel y est d'environ 7 %, un niveau similaire à la croissance agricole (6,89 %) au cours de la dernière décennie. En dépit du développement économique impressionnant en Afrique de l'Ouest, la sous-alimentation et la faim demeurent à des niveaux élevés au sein de la population.

Les conséquences de l'insécurité alimentaire sont alarmantes dans de nombreuses communautés à travers la sous-région, et les femmes et les enfants sont plus touchés que les hommes. Environ 35 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance (les taux sont plus élevés dans les zones rurales) et le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale va de 5 à 10 %.

L'insécurité alimentaire est en grande partie une question d'insuffisance de la productivité agricole. Le problème est aggravé par la très forte croissance de la population (plus du double du taux mondial) et par les effets négatifs du VIH et du SIDA, qui affectent le segment le plus productif de la population. En outre, les initiatives portant sur la sécurité alimentaire dans la région se heurtent à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, à des conflits régionaux et à des crises récurrentes. Les agriculteurs ont aussi à faire face aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles et de nombreuses maladies. En outre, et c'est le véritable sujet du présent rapport, les défis actuels sont étroitement liés à l'intégration des femmes dans la chaîne agricole et alimentaire.

La relation entre la problématique hommes-femmes et la sécurité alimentaire est indéniable et d'une importance capitale. Le deux poids deux mesures, qui nuit au statut de la femme et à son rôle dans l'agriculture, compromet la sécurité alimentaire dans tous les pays. En fait, l'inégalité entre les sexes et la sous-estimation des capacités des femmes sont quelques-uns des obstacles les plus importants au développement social et économique en Afrique de l'Ouest. Consciente de cette réalité,

la CEDEAO insiste depuis longtemps sur le fait que « sans une approche plus inclusive, les progrès ne peuvent être que trop lents ».

Cette conviction est largement partagée et a été clairement exprimée dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), lancé en 2004¹. La déclaration stipule les recommandations suivantes :

(a) Que les États membres adoptent et mettent en place des politiques et des lois qui assurent l'accès égal, le contrôle et la propriété des femmes à la terre ;

(b) L'introduction de mesures pour faciliter l'accès des femmes au crédit, à l'information et à la formation ;

(c) Que les États membres reconnaissent que les stratégies de sécurité alimentaire impliquent nécessairement l'appropriation par les femmes rurales ; et

(d) L'établissement d'une banque de réserve d'aliments africaine destinée à être utilisée en cas d'urgence.

Grâce à ce programme progressif, les chefs d'État africains ont non seulement mis l'accent sur un développement fondé sur l'agriculture pour lutter contre la pénurie alimentaire, mais aussi parié sur une plateforme de prise en compte de la parité entre les sexes. Cependant, en dépit de la reconnaissance de facteurs qui entravent le droit des femmes à la terre, au crédit et au pouvoir de décision, peu de mesures tiennent compte de leurs préoccupations. Bien que de nombreuses initiatives se soient efforcées à lutter contre l'insécurité alimentaire dans la région, jusqu'à présent relativement peu de stratégies ont examiné leur impact sur les hommes et les femmes, respectivement. Ce concept est le pivot de l'approche et de la stratégie de prise en compte systématique la parité des sexes.

Cependant, parmi les initiatives prises par les OIGOA au cours de la dernière décennie, de nombreux programmes et mesures ont examiné le rôle des femmes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

¹ www.nepad-caadp.net

Après une brève description de cinq organisations² intervenant dans la lutte contre la faim, plusieurs actions orientées vers les femmes sont présentées. Certaines de ces actions s'inspirent clairement du concept de la prise en compte systématique de la parité des sexes. Parmi ces initiatives prometteuses, le Centre pour le développement du genre (CEDEAO et CILSS) et ses séances de formation ont jeté les bases d'un nouveau cadre.

En 2014, dans le cadre du mouvement de redynamisation de l'agriculture, les droits et la participation des femmes pouvaient gagner en importance et en considération. Selon l'approche de la prise en compte systématique de la parité des sexes, les besoins, les rôles et les avantages des hommes et des femmes doivent être pris en considération. Les décisions doivent toujours se fonder sur des analyses rigoureuses qui ciblent la justice dans le partage des ressources et le pouvoir entre les femmes et les hommes.

Se fondant sur l'expérience internationale, et en conformité avec le troisième objectif du Millénaire pour le développement (OMD), l'étude recommande des améliorations dans les domaines suivants :

- (a) engagement et responsabilité ;
- (b) renforcement des capacités ;
- (c) lignes directives et outils appropriés ;
- (d) formation en matière de prise en compte systématique de la parité des sexes ;
- (e) autonomisation des femmes ;
- (f) répartition de la charge de travail ; et
- (g) partage d'expérience.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'une des rares régions du continent à avoir élaboré une politique régionale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire³.

² Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Union du fleuve Mano (UFM), Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

³ L'ECOWAP (Politique agricole de la CEDEAO).

La poursuite de ces objectifs stratégiques nécessite l'intégration de toutes les forces intellectuelles, managériales et professionnelles. Dans cette perspective, la revue documentaire présente propose un outil de réflexion.

1. INTRODUCTION

■ 1.1 Profil régional de l’Afrique de l’Ouest

L’Afrique de l’Ouest couvre une superficie d’environ 6 millions de kilomètres carrés et comprend seize pays, y compris la Mauritanie. Selon la classification utilisée par la Commission économique des Nations unies pour l’Afrique (CEA), l’Afrique de l’Ouest est l’une des cinq sous-régions du continent africain, et comprend les pays de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d’Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo⁴. Le Bureau sous-régional de la CEA pour l’Afrique de l’Ouest (CEA/BSR-AO), basé à Niamey, au Niger, est au service de ces États membres.

Les activités de la CEDEAO visent à renforcer la coopération pour le développement et l’intégration sous-régionale dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD)⁵. La Communauté promeut la coopération au développement et l’intégration sous-régionale dans le cadre du NEPAD et des objectifs convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Créée pour promouvoir la coopération économique et réduire les barrières commerciales entre les membres⁶, la CEDEAO est l’une des plus importantes communautés économiques régionales (CER) en Afrique de l’Ouest⁷.

⁴ www.uneca.org/sro/sro-wa

⁵ www.uneca.org/fr/nepad/pages/propos-du-programme-nepad

⁶ © 2013 www.atlas-westafrica.org

⁷ © 2012 Jacobs University Bremen

La composition de la CEDEAO est restée relativement stable depuis sa création en 1975⁸, et à l'origine quinze pays ouest-africains ont signé le traité de 1975 avant que le seizième, le Cap-Vert, rejoigne la Communauté en 1976. Le nombre de pays a été ramené à quinze lorsque la Mauritanie a décidé de se retirer de la Communauté en 2000.

La population totale de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 337 000 millions d'habitants et appartient à trois blocs linguistiques : anglophone (186,024 millions de personnes), francophone (148,028 millions de personnes) et lusophone (21,147 millions de personnes)⁹. En plus de ces langues héritées de l'époque coloniale, un grand nombre de langues y sont parlées et constituent les langues quotidiennes et maternelles des populations.

L'anglais et le français sont plus largement parlés que le portugais. Certes, la majorité des États de la CEDEAO sont francophones, mais l'anglais est la langue dominante en raison de la population du Nigeria, qui représente près des deux tiers de l'ensemble des habitants de la sous-région. L'Afrique de l'Ouest représente près de 30 % de la population totale de l'Afrique.

Elle affiche l'un des taux de fécondité les plus élevés au monde – environ six naissances par femme. En 2013, le Niger a enregistré le taux le plus élevé au monde avec 7,43 naissances par femme¹⁰.

■ 1.2 Potentiel de production agricole

L'Afrique de l'Ouest est une région très diversifiée en termes de conditions agro-climatiques, de potentiel de production agricole et de répartition des populations vulnérables¹⁰.

⁸ Central Intelligence Agency. The World Factbook, 2013 (estimation), tableau annexé au présent document. www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2119.html

⁹ www.geoba.se/country.php?cc=NE

¹⁰ *Feed the future*, une publication du gouvernement des États-Unis sur les initiatives mondiales axées sur la faim et la sécurité alimentaire.

Ses systèmes de production agricole sont caractérisés par une double structure qui combine agriculture de subsistance et agriculture orientée vers l'exportation. Les cultures vivrières traditionnelles, à l'instar du mil, du sorgho, du maïs, du riz et du manioc, sont principalement destinées à répondre aux besoins de consommation nationaux ou régionaux. Les cultures d'exportation introduites pendant la période coloniale incluent le coton, l'arachide, les fèves de cacao, le café, le sucre et la noix de cajou.

Le secteur agricole représente 35 % du produit intérieur brut (PIB) régional¹¹, juste après le secteur des services (37 %), dont la part progresse en raison de la « tertiarisation » de l'économie mondiale.

En dépit d'un pourcentage relativement faible de la production brute intérieure et régionale, l'agriculture est considérée comme le meilleur moteur d'une croissance économique soutenue et rapide favorable aux pauvres. Cette conviction est largement partagée sur le continent africain et a été confirmée par le lancement en 2005 du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)¹² à Maputo.

À cette occasion, plusieurs chefs d'État africains s'étaient engagés à consacrer 10 % du budget national à l'agriculture à l'horizon 2008. Depuis lors, cette initiative africaine a clairement mis l'accent sur le développement basé sur l'agriculture pour éliminer la faim, faire reculer la pauvreté et réduire l'insécurité alimentaire. Cet engagement visait à mettre les pays africains sur la bonne voie pour atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

Malheureusement, depuis 2007, les résultats dans le secteur agricole sont sérieusement compromis par des catastrophes naturelles. En une seule année (2007), la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a été frappée à trois reprises par des catastrophes qui ont gravement affecté la sécurité alimentaire et la nutrition. En effet, les inondations et la fin

¹¹ www.feedthefuture.gov/country/west-africa-regional

¹² www.nepad-caadp.net/

précoce de la saison des pluies ont fait suite au démarrage tardif et erratique de cette dernière. Le déficit de production qui s'en est suivi, couplé à l'augmentation tendancielle des prix de produits alimentaires et des carburants au niveau mondial, a entraîné une escalade inhabituelle des prix des céréales produites localement et des produits importés. En 2013, les pays, les communautés et les familles continuaient à en faire les frais.

L'objectif consistant à réduire l'insécurité alimentaire se heurte à de nombreux défis, dont l'un des plus importants est l'accès à l'eau. Bien que l'Afrique de l'Ouest soit suffisamment dotée de ressources en eau, y compris des fleuves et des bassins fluviaux, 4 % seulement de la superficie totale des terres cultivées sont irriguées. En conséquence, l'agriculture demeure essentiellement pluviale.

Les petits exploitants agricoles, qui ont un accès limité aux technologies agricoles, à l'information et aux services financiers, dominent le secteur. Ils doivent composer avec la variabilité du climat, la dégradation des sols et l'infestation par les ravageurs et les maladies. La situation devrait se détériorer de manière significative, du fait du changement climatique à l'échelle mondiale.

La CEDEAO s'est attaquée à cette menace il y a dix ans. « Sans une approche plus inclusive, les progrès ne peuvent qu'être très lents », faisait savoir un document de travail de 2004¹³. Les auteurs préconisent un développement stratégique orienté vers les secteurs d'intervention de la majorité de la population, tels que l'agriculture et le secteur informel. En effet, parallèlement à l'agriculture, l'économie informelle doit être prise en compte dans l'analyse et le ciblage de la sécurité alimentaire.

¹³ *The Social Dimension of Regional Integration in ECOWAS*, Document de travail n° 49, René Robert, 2004.

■ 1.3 Situation des femmes/Relations entre hommes et femmes

Au cours des dernières décennies, l'Afrique de l'Ouest a réalisé des progrès sur les questions liées à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes¹⁴. L'un des principaux indicateurs de l'autonomisation des femmes est leur participation accrue à la prise de décision. Certains pays de la CEDEAO ont accompli des progrès remarquables en atteignant une proportion de 20 à 30 % ou plus de femmes siégeant au parlement. Qu'à cela ne tienne, l'inégalité des sexes demeure une source de préoccupation, notamment en ce qui concerne les relations professionnelles et le revenu.

Depuis de nombreuses années, la CEDEAO est consciente des questions liées à la problématique hommes-femmes dans l'agriculture. En Afrique de l'Ouest, les droits des femmes à la propriété foncière et au contrôle des terres continuent d'être bafoués, en dépit de la sensibilité des parties prenantes et du fait que l'agriculture est une source capitale de moyens de subsistance pour les femmes en milieu rural¹⁵. La discrimination à l'égard des femmes est flagrante dans l'agriculture. Les solutions devraient être envisagées non seulement en ce qui concerne le statut et la dignité des femmes, mais aussi dans le souci d'avoir des ménages plus équilibrés et une économie plus efficiente au sein de la communauté. En aval, tous les acteurs doivent avoir les mêmes connaissances concernant les « relations entre hommes et femmes ».

Les relations entre les genres font référence à la façon dont les hommes et les femmes interagissent dans toute la gamme d'institutions sociales. Le type d'activités pratiquées par les hommes et les femmes influe sur l'accès aux ressources, les avantages et la prise de décision. La typologie de ces activités sous-tend les « rôles sexospécifiques » que les hommes et les femmes jouent.

Les termes « sexe » et « genre » sont couramment utilisés indifféremment. Cependant, pour bien comprendre l'idée qui se cache der-

¹⁴ www.uneca.org/.../recent_economic_dvlp_sro_wa

¹⁵ *Using Law for Rural Women's Empowerment in West Africa* (WiLDAF-AO), 2013.

rière la notion de relations entre les genres, il est important de comprendre que le terme « sexe » renvoie aux caractéristiques biologiques et physiologiques, tandis que le terme « genre » renvoie aux comportements, aux rôles, aux attentes et aux activités dans la société. Cette évolution scientifique remonte à 1970. Aujourd'hui, les acceptions des termes « genre » et « sexe » servent aux gestionnaires, aux politiciens, aux fonctionnaires et aux décideurs pour la planification du présent et de l'avenir de leurs sociétés.

Partant de cette théorie, les principales différences entre les hommes et les femmes résident dans le système de procréation et le vestimentaire. Toute activité humaine physique et intellectuelle peut être réalisée de la même manière par les deux sexes. Cette perception de l'égalité a conduit à un réexamen des rôles des genres et peut, sans faire une révolution, ouvrir de nouvelles perspectives aux femmes et aux hommes.

Inutile de dire que les relations entre les genres constituent une préoccupation pour l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹⁶. Cette dernière définit les relations entre les genres comme étant les façons dont la société décrit les droits et les responsabilités, et comment l'homme et la femme se rapportent l'un à l'autre. Dans l'agriculture et dans d'autres domaines, les rôles des genres indiquent ce qui est considéré comme le comportement ou l'activité appropriés pour les hommes et les femmes.

Les rôles dévolus à chaque genre dictent l'échelle sociale et, par conséquent, les modèles socioculturels qui influent sur la participation et l'accès des femmes aux ressources économiques et à des responsabilités. Les causes et les effets des rôles dévolus au genre sont la pauvreté, l'analphabétisme et la mauvaise santé, des maux qui touchent tous les femmes. Comme pour le leadership et la prise de décisions, les femmes se démarquent généralement uniquement au sein des institutions orientées vers la gent féminine, et ont peu d'impact sur les questions plus générales de la communauté.

¹⁶ *Bridging the Gap*, FAO's program for gender equality in agriculture and rural development, 2009.

Dans toutes les situations professionnelles, les relations de pouvoir hiérarchique entre les femmes et les hommes ont tendance à désavantager les femmes. Souvent acceptées comme « naturelles », ces hiérarchisations entre hommes et femmes constituent des relations déterminées par la société et fondées sur la culture, qui sont appelées à changer avec le temps. Cette nécessité de changement fait désormais partie de l'agenda de tous les acteurs concernés, et des mesures importantes ont été prises ces dernières décennies.

Le progrès et le changement dépendent de la volonté des décideurs des niveaux les plus élevés, responsables de l'adoption de normes et de programmes, et, évidemment, de l'évolution des croyances populaires. Ces deux éléments ne peuvent pas être considérés séparément, car ensemble ils catalysent les théories et les pratiques menant à reconsidérer le fonctionnement de la société.

En 2013, aucun environnement, aucun univers ni aucun domaine d'activité ne pouvaient ignorer les enjeux des relations entre les genres. Bien qu'ils aient été portés et définis pendant des siècles par une panoplie d'institutions¹⁷, ils constituent désormais des sujets essentiels au progrès de l'humanité. C'est une question d'actualité et, chaque jour, les médias se focalisent sur des exemples dans ce domaine et les commentent avec une coloration positive ou négative. De points de vue différents, et souvent avec des objectifs opposés à l'esprit, le concept de relations entre les genres est mis à contribution pour renforcer ou redéfinir les règles, les normes et les pratiques qui régissent les institutions sociales.

Qu'en est-il des relations du genre dans la vie quotidienne des femmes ? Les relations sexospécifiques conditionnent les femmes à tous moments et dans toutes les situations de leur vie. Chaque jour, les femmes doivent faire face à cette réalité et à ses conséquences. Par exemple, une femme fera face à ces préjugés lors des marchandages au marché, en préparant le dîner et en le partageant entre les membres de la famille, ou lorsqu'elle est invitée à se joindre à une réunion entre autochtones la nuit au village. Cette transgression des rôles acceptés

¹⁷ Comme la famille, les systèmes juridiques ou le marché.

des femmes leur nuit socialement, et parfois même physiquement. Réalité mondiale et frustrante, elle a une influence négative sur les initiatives féminines susceptibles d'améliorer le bien-être de la famille et de la communauté.

Les rigidités de la division du travail en fonction du genre dans l'agriculture et dans d'autres secteurs limitent la mise à contribution efficace du travail des femmes pour soutenir la production destinée au ménage, ainsi qu'à la consommation nationale et l'exportation¹⁸. Les efforts de réduction de la pauvreté sont entravés par le contrôle traditionnel des ressources, ciblé par les femmes et visant généralement le bien de la société.

Les stratégies de développement en Afrique de l'Ouest ne peuvent pas cibler l'économie sans analyser les relations entre les genres. Un certain nombre de mesures devraient être rapidement conçues et mises en œuvre afin de soutenir les tentatives des femmes de changer les règles et les pratiques à cet égard.

Les États ne peuvent pas compter uniquement sur le temps et les effets de la mondialisation. Au contraire, selon la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation¹⁹, la libéralisation du commerce a toujours représenté une menace pour les moyens de subsistance des femmes productrices. En outre, les politiques et les pratiques de la mondialisation contribuent souvent à une accentuation de la marginalisation économique des femmes en termes de propriété et d'accès au crédit.

■ 1.4 Parité des sexes et sécurité alimentaire

Comme mentionné précédemment, le genre décrit ce que signifie être un homme ou une femme. « Le genre se manifeste dans le comportement et les actes que pose l'individu pour répondre aux attentes

¹⁸ www.fao.org/docrep/007/ae501e/ae501e05.htm

¹⁹ www.ilo.org/fairglobalization/report/lang--cs/index.htm

de la société » (Hareg Consult, 2004)²⁰. Cette description fait référence à toutes les activités humaines, y compris l'alimentation, qui est un besoin essentiel pour grandir, travailler, élever une famille et participer à la vie de la communauté.

Dans ce modèle de vie, en ce qui concerne les besoins de la vie, les hommes et les femmes sont également importants. Leurs besoins physiques et leur potentiel productif devraient être considérés de la même manière. Néanmoins, les hommes et les femmes sont appelés à jouer des rôles spécifiques, et l'on considère même qu'ils ont des besoins différents. Ces paradigmes ont été socialement construits et dictent ce que l'un et l'autre devraient faire ou être. En outre, la question de la sécurité alimentaire reproduit ce modèle social et a un impact dans les champs, au marché et même autour de la table familiale. En outre, des différences majeures limitent l'accès des femmes aux ressources, notamment la terre, et la rétribution du travail. Le deux poids deux mesures caractérise la façon dont les revenus et le pouvoir sont partagés.

Sous ces facettes, la subordination universelle de la femme correspond encore à la déclaration faite il y a quarante ans par une anthropologue américaine²¹. Cette situation affecte sérieusement le statut des femmes, ainsi que les préoccupations de la nation en matière de sécurité alimentaire. En fait, l'inégalité entre les sexes et la sous-estimation des capacités des femmes sont quelques-uns des obstacles les plus importants au développement social et économique. Partout en Afrique de l'Ouest, les femmes sont à la traîne des hommes en termes d'accès à l'éducation, aux services de santé, aux opportunités économiques et au revenu. En 2013, les traditions, peut-être plus que le système lui-même, sembleraient avoir limité leur participation au processus décisionnel et à la création de richesse.

En somme, il doit être largement reconnu que les modèles établis dans les relations entre les genres en Afrique de l'Ouest, non seule-

²⁰ www.repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/5413/bib.%2037433_I.pdf?sequence=1

²¹ Ortner, 1974. www.essex.ac.uk/sociology/documents/pdf/ug_journal/vol2/2009SC276_MariaRayner.pdf

ment portent gravement atteinte à la dignité et au bien-être des femmes, mais mettent aussi en péril la quête de sécurité alimentaire et de bien-être de la nation tout entière.

■ 1.5 Comment définir la sécurité alimentaire ?

La « sécurité alimentaire sous-tend la consommation, à tout moment, par tous les membres du ménage (hommes, femmes, garçons et filles) d'une alimentation suffisante en qualité et en quantité, pour une vie saine et active » (Take Assefa éd., 1999)²². Les ménages sont en sécurité alimentaire lorsqu'ils ont accès toute l'année à une quantité sûre d'aliments variés. Au niveau des ménages, « la sécurité alimentaire s'entend de la capacité à obtenir, soit par sa propre production soit par achat, une nourriture suffisante pour répondre aux besoins alimentaires de tous les membres du ménage » (FAO, 2010). Définir la sécurité alimentaire au niveau du ménage permet de prendre en considération des femmes dans le système alimentaire, de la production à la consommation.

Le concept de sécurité alimentaire englobe à la fois l'accès physique et économique pour répondre aux besoins et préférences des personnes. Ainsi, un ménage devrait avoir la possibilité de prendre en considération tous ses membres à tout moment. Les trois principales étapes pour assurer la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments.

Disponibilité des aliments : Les aliments doivent être disponibles en quantité suffisante, de manière continue et constante. Cette notion renvoie aux stocks et à la production dans une région donnée, et à la capacité d'importer des produits alimentaires d'ailleurs. Elle suppose l'autosuffisance du ménage, de la communauté et de la nation dans son ensemble.

Accessibilité des aliments : Les gens doivent être en mesure d'acquiescer régulièrement de la nourriture, à travers la production domestique

²² www.fao.org/docrep/005/y4818e/y4818e09.htm

et locale ou l'importation. L'accessibilité des aliments suppose la disponibilité de ressources suffisantes pour obtenir des aliments nutritifs, sans recourir à une aide d'urgence ou à d'autres stratégies de survie. L'accessibilité des aliments renvoie également aux pratiques de partage au sein du ménage. Le partage se fonde sur l'âge, le travail, la santé et les circonstances particulières, notamment pour les femmes qui sont enceintes ou allaitent. Le sexe des membres de la famille est souvent considéré comme un indicateur de la distribution alimentaire, même si à tout âge le sexe ne dicte pas les besoins physiologiques. L'accès limité aux aliments pour les filles et les femmes dans la famille est la première situation qui mène à divers problèmes de santé pour elles-mêmes et la société.

Utilisation des aliments : L'utilisation des aliments englobe leur stockage, leur transformation, leur conservation, leur cuisson et leur consommation.

Ces trois éléments (disponibilité, accessibilité et utilisation des aliments) sont fondamentaux dans l'analyse de la sécurité alimentaire. Ils doivent être examinés sous plusieurs angles – au niveau de l'individu, de la famille, de la communauté, de la région et du pays.

Les acteurs concernés et les décideurs sont invités à voir la sécurité alimentaire non seulement comme une lutte contre la faim, mais aussi comme un enjeu complexe de développement durable. Cet enjeu est, bien sûr, lié à l'agriculture, mais la santé, le développement socioéconomique, l'éducation, l'environnement sont fondamentalement liés au genre.

L'importance de prendre en considération la parité des sexes dans la sécurité alimentaire étant désormais reconnue au niveau mondial, de nombreux gouvernements et organisations travaillent sur cette question. De nouvelles perspectives d'analyse et des indicateurs révisés ont été adoptés pour examiner l'approche de la prise en compte systématique de la parité des sexes. Par exemple, le Fonds international de développement agricole (FIDA)²³ a adopté une politique relative à la

²³ www.ifad.org

parité des sexes en 2012. Selon cette politique, un projet de développement a un impact plus profond et plus durable lorsque les femmes sont dotées de moyens d'action, et lorsque les rôles des hommes et des femmes et les relations entre les deux sexes sont plus équitables. À cette fin, la politique adoptée par le FIDA impose les objectifs suivants pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les projets : (a) L'égalité des chances pour les femmes et les hommes des zones de participer à des activités économiques – et d'en bénéficier ; (b) L'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision pour influencer les institutions et les organisations rurales ; et (c) Un équilibre plus équitable des charges de travail et dans le partage des avantages économiques et sociaux, entre les femmes et les hommes.

Les objectifs du FIDA sont clairement inspirés par l'approche consistant à prendre systématiquement en compte la parité des sexes.

2. PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA PARITÉ DES SEXES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

■ 2.1 Prise en compte systématique de la parité des sexes

Le concept de la prise en compte systématique de la parité des sexes est relativement nouveau. Il a été proposé pour la première fois à la 3^e Conférence mondiale sur les femmes tenue à Nairobi, au Kenya, en 1985. La prise en compte systématique de la parité des sexes a ensuite été reconnue comme un concept public pour évaluer la participation des hommes et des femmes dans toute mesure publique envisagée, qu'il s'agisse de législation ou de programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. La prise en compte systématique de la parité des sexes offre essentiellement une approche pluraliste qui valorise la diversité parmi les femmes et les hommes²⁴.

Selon cette résolution historique, l'inégalité entre hommes et femmes dans le partage du pouvoir et la prise de décision est traitée à l'échelle mondiale. Les gouvernements et d'autres acteurs publics sont invités à promouvoir la prise en compte systématique de la parité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes, de manière active et visible. Les décisions devraient être subordonnées à une analyse qui éclaire sur les effets sur les femmes et les hommes, respectivement²⁵.

²⁴ Booth, C. et Bennett, C., 2002 : « Mainstreaming in the European Union », *European Journal of Women's Studies* 9 (4) : 430-46.

²⁵ www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/en/jud-31194519-kbd. L'analyse sexospécifique renvoie à la variété des méthodes utilisées pour comprendre la relation entre l'homme et la femme, leur accès aux ressources, leurs activités, et les contraintes auxquelles ils font face l'un par rapport l'autre.

L'analyse sexospécifique fournit des informations permettant de comprendre les différentes caractéristiques de la participation, du comportement et des activités des femmes et des hommes dans les structures économiques, sociales et juridiques. Cette analyse est interconnectée avec les considérations de race, d'origine ethnique, de culture, de classe, d'âge, de handicap, et/ou de tout autre statut. Lorsque qu'elle est effectuée avec rigueur, l'analyse sexospécifique peut devenir cruciale pour parvenir à la justice entre les citoyens.

Ainsi, le processus de prise en compte systématique de la parité des sexes implique de réévaluer certaines politiques relatives à l'égalité. Sa mise en œuvre exige une définition du type de projets qui bénéficieront aux femmes tout comme aux hommes. Elle met l'accent sur l'attention accordée de façon systémique à l'égalité des sexes dans les activités de développement. En un mot, la prise en compte systématique de la parité des sexes propose de remodeler et d'intégrer, plutôt que de marginaliser les activités des femmes. Cette approche met l'accent non seulement sur l'égalité des femmes, mais aussi sur l'égalité des sexes.

L'approche de la prise en compte systématique de la parité des sexes diffère des autres initiatives exclusivement orientées vers les femmes. Bien que ce type de projet ait donné de bons résultats et ait contribué à renforcer la confiance des femmes, il a tendance à rester une grappe distincte d'activités pour les femmes. De nombreuses organisations sont convaincues que des changements significatifs ne peuvent être accomplis simplement en ajoutant des programmes marginaux pour les femmes.

Au cours des dernières décennies, la prise en compte systématique de la parité des sexes a mis en lumière les enseignements tirés de la lenteur des progrès dans la réalisation d'un réel changement. En outre, elle a permis de mieux comprendre la mécanique des genres, leur conditionnement et leurs réticences, même du point de vue des femmes.

Avec l'approche de la prise en compte systématique de la parité des sexes, la mobilisation d'instruments juridiques, de ressources financières et de capacités est essentielle à l'établissement de relations équi-

librées entre les femmes et les hommes. La coordination et la synergie entre toutes les parties prenantes devraient permettre de porter la question des hommes et des femmes, des filles et des garçons, dans le système principal. Globalement, l'objectif ultime de la prise en compte systématique de la parité des sexes est de parvenir à l'égalité à différents niveaux.

L'approche de la prise en compte systématique de la parité des sexes ne réfute ni n'abjure les plans d'action traditionnels pour l'égalité. Elle les complète et les met à jour. En fait, la prise en compte systématique de la parité des sexes maintient les activités sexospécifiques et la discrimination positive, chaque fois que les femmes ou les hommes sont particulièrement désavantagés. À cette fin, les interventions sexospécifiques peuvent cibler exclusivement les femmes, les hommes et les femmes à la fois, ou uniquement les hommes, pour leur permettre de participer aux efforts de développement et d'en tirer aussi parti. Ces mesures doivent être maintenues afin de continuer à combattre les conséquences directes et indirectes des discriminations passées. Leur raison d'être n'est pas remise en question, du moins pour le moment.

■ 2.2. Audit de la parité des sexes

La première étape de tout audit de la parité des sexes consiste à évaluer le degré de mise en œuvre de la prise en compte systématique de la parité des sexes dans une société ou une organisation donnée. Il est assuré à travers diverses analyses (des politiques, des législations, des réglementations, des programmes, des projets) et l'évaluation de leurs effets sur la situation des femmes et des hommes.

Bref, un audit de la parité des sexes²⁶ cherche à déterminer si les pratiques et les systèmes connexes qui soutiennent la prise en compte systématique de la parité des sexes sont efficaces. Il montre si les lignes directrices établies sont respectées. Il fournit une base de référence et identifie les lacunes et les difficultés. Il permet aux personnes, au per-

²⁶ *ILO Participatory Audit: A tool for organizational change*. www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_101030.pdf. Non daté.

sonnel et aux gestionnaires qui travaillent sur de telles initiatives de se faire écouter. Leur expérience est précieuse. Des améliorations et des innovations possibles sont suggérées et des recommandations proposées.

Un audit de la parité des sexes permet également de documenter les bonnes pratiques en faveur de l'égalité des sexes et suppose que les politiques publiques ont des impacts différents sur les hommes et les femmes.

Un audit réussi de la parité des sexes conduira au bout du compte à la modification d'un certain nombre de politiques et de pratiques. Il mettra l'accent sur l'engagement des dirigeants en faveur de la prise en compte systématique de la parité des sexes, servira d'outil pour analyser l'allocation et la répartition des ressources, et évaluer la partie du budget consacrée à cet effet.

■ 2.3 Nécessité de l'étude

Le CEA/BSR-AO a lancé cette étude afin d'examiner la mesure dans laquelle la parité des sexes est prise en compte dans les stratégies de sécurité alimentaire conçues par les organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest, et d'évaluer les lacunes potentielles en termes de causes, de valeurs, de cultures, de structure et de processus, et d'y apporter des réponses.

Cette étude sur la parité des sexes peut être considérée comme une plateforme à l'intention des OIGOA pour examiner les défis du développement. Parmi ces défis, l'insécurité alimentaire et la prise en compte systématique de la parité des sexes sont considérées comme étant étroitement liées. Étayée par une masse de connaissances et d'informations, cette plateforme pourrait permettre un partage efficace d'informations, d'idées et de solutions innovantes.

Dès le départ, l'étude est fondée sur la prise de conscience du fait que les questions de genre désavantagent les femmes dans le système alimentaire, aussi a-t-elle pour objectif de formuler des recommandations à cet égard.

■ 2.4 Objectifs de l'étude

2.4.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux de l'étude sont les suivants :

(a) Évaluer dans quelle mesure les OIGOA travaillant sur la sécurité alimentaire intègrent systématiquement la parité des sexes dans leurs politiques, pratiques, procédures et ressources ;

(b) Proposer des recommandations pour la prise en compte systématique de la parité des sexes ; et

(c) Renforcer la capacité des OIGOA à améliorer l'agriculture et les activités liées à l'alimentation, à améliorer la sécurité alimentaire et la prise en compte systématique de la parité des sexes dans ces processus.

2.4.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

(a) Comprendre la situation générale de la sécurité alimentaire dans la sous-région ;

(b) Identifier les OIGOA qui travaillent sur la sécurité alimentaire et tirer des enseignements de la sensibilité de leurs activités à la parité des sexes ;

(c) Mettre le doigt sur le manque de capacités des OIGOA à prendre en compte systématiquement la parité des sexes dans la sécurité alimentaire ;

(d) Élaborer des mécanismes pour prendre en compte systématiquement la parité des sexes dans les initiatives des OIGOA relatives à la sécurité alimentaire ; et

(e) Faciliter le partage d'expériences entre les États membres et suggérer des moyens de collaboration pour surmonter les difficultés possibles à l'avenir.

■ 2.5 Méthodologie

2.5.1 Collecte des données de l'audit

L'étude s'appuie sur des sources secondaires. Ces documents exigent dans un premier temps de comprendre la situation de la sécu-

rité alimentaire en Afrique de l'Ouest. L'étude a cherché à rassembler et à diffuser des informations sur les activités menées par des OIGOA dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Les documents pertinents ont été identifiés et examinés afin de fournir les données requises. La sensibilité des activités à la parité des sexes a été examinée et les insuffisances possibles en matière de prise en compte systématique de la parité ont été recensées.

Cette étude devrait alimenter les discussions entre OIGOA sur l'amélioration des capacités institutionnelles pour la prise en compte systématique de la parité des sexes et la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Certaines initiatives présentées dans ce rapport sont susceptibles d'inspirer les membres des OIGOA. Elles peuvent contribuer à l'amélioration des capacités institutionnelles dans ce domaine.

2.5.2 Analyse des données

La compilation de données se fonde sur des documents sur papier et sur support électronique, qui ont servi à l'analyse. Des conclusions et des recommandations pour la prise en compte systématique de la parité des sexes dans la sécurité alimentaire sont proposées aux États membres de la CEDEAO.

3. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

■ 3.1 Situation de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a accompli peu de progrès dans la réduction de l'insécurité alimentaire et la malnutrition au cours des deux dernières décennies, estime un rapport de la FAO²⁷. Environ 35 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance (les taux sont plus élevés dans les zones rurales) et le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale est de 5 à 10 %. Selon ce rapport, la malnutrition dans la région est causée par des facteurs agro-écologiques, socio-économiques et démographiques exacerbés par le VIH et le SIDA, la désertification et une très forte croissance de la population. L'Afrique de l'Ouest affiche l'un des taux de fécondité les plus élevés avec 6 naissances par femme, et d'ici 2030, sa population aura augmenté, passant de 226 à 430 millions d'habitants.

Le rapport souligne également que bien que la disponibilité des aliments se soit globalement améliorée, les apports en énergie et en protéines sont encore en dessous des niveaux requis. La qualité nutritionnelle des régimes alimentaires locaux est insuffisante pour la plupart des gens. La malnutrition causée par une faible consommation d'aliments et les maladies sont pires au Niger où près de la moitié de la population totale, principalement les femmes, est sous-alimentée.

²⁷ *Food Security and Nutrition Trends in West Africa. Challenges and the Way Forward*, Cristina Larimore et Ellen Muehlhoff, Services des programmes de nutrition, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie, non daté.

Malgré quelques progrès, les carences en micronutriments continuent de constituer un problème majeur de santé publique en Afrique de l'Ouest. Les carences en vitamine A et en fer touchent principalement les femmes et les enfants²⁸. En outre, les déficiences en iode au sein de cette même population provoquent des malformations congénitales, une croissance physique et mentale avec facultés affaiblies, la cécité, l'exposition aux infections et la mortalité maternelle et infantile.

Bien qu'elles se soient améliorées, la disponibilité et la consommation de glucides et protéines restent en deçà des besoins de la majorité de la population. Les disparités à cet égard existent entre les populations rurales et urbaines. Tous les pays ne sont pas affectés au même degré. En effet, les pays sahéliens que sont le Niger, le Burkina Faso et le Mali sont plus touchés que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo qui sont des pays forestiers.

L'insécurité alimentaire et la sécurité humaine sont étroitement liées. Dans *Human Security in West Africa*²⁹, Ivor Richard Fung considère l'insécurité alimentaire endémique comme l'une des sources d'insécurité humaine. Il démontre la pertinence de ce concept pour l'Afrique de l'Ouest où prévalent, en plus de l'insécurité alimentaire, l'extrême pauvreté, les violations des droits de l'homme, en particulier des femmes et des enfants, la mauvaise gouvernance, la prolifération des armes légères, la dégradation de l'environnement, l'analphabétisme et les maladies endémiques.

Les États et les organisations de la société civile ont pris des initiatives fortes axées sur la promotion de la sécurité collective et durable dans la région, comme le confirme le rapport scientifique. Cependant, les initiatives ne prennent pas spécifiquement en compte la vulnérabilité des femmes, hormis quelques références à la santé génésique dans la lutte contre le VIH.

²⁸ Dans toute la région, 30 à 70 % – au Bénin et au Mali plus de 80 % – des enfants âgés de moins de 5 ans et 60 % des femmes souffrent d'anémie.

²⁹ *Human Security in West Africa: Challenges, Synergies and Action for a Regional Agenda*, atelier organisé par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Lomé (Togo), 2006. Documents du vol. 2.

Maxwell et Smith³⁰ quant à eux ont examiné la situation de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest en accordant une attention particulière aux ménages. Étudiant la situation économique de ces ménages, ils ont suggéré de mettre un accent particulier sur la distribution au sein du ménage, biaisée principalement sur la base du sexe. Ils affirment que la sécurité alimentaire nécessite un fonctionnement efficient³¹ et équitable³² des systèmes alimentaires³³. Cette double recommandation devrait sous-tendre l'analyse par sexe des questions de sécurité alimentaire.

Le rapport *Feed the World*³⁴ fait état d'une préoccupation importante concernant la parité des sexes en Afrique de l'Ouest. Tous les obstacles énoncés dans l'étude sont courants : incapacité des femmes à posséder des terres, niveau inférieur du capital dont elles disposent par rapport aux hommes, incapacité à prendre des décisions concernant les dépenses du ménage.

Bien que l'insécurité alimentaire soit généralisée, l'étude souligne des disparités entre les pays. Ainsi, le PNUD³⁵ rapporte que la région du Sahel est particulièrement vulnérable, ayant connu deux crises alimentaires graves en moins de cinq ans (2005-2010). D'autres pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal ont connu des crises alimentaires critiques en 2010, moins de cinq ans après la crise de 2005.

Le réseau EWS NET³⁶ a examiné les activités pastorales. L'évaluation a été réalisée dans les zones de transhumance pastorale de l'ouest

³⁰ http://web.ifad.org/gender/tools/hfs/hfspub/hfs_3.pdf.

³¹ Efficient : nécessité que toutes les étapes du système alimentaire, de la production à la consommation finale soient bien organisées.

³² Équitable : les avantages de la production sont distribués également et les aliments sont disponibles pour tous.

³³ Système alimentaire : une combinaison des processus agroécologiques et socioéconomiques, qui déterminent la production, la commercialisation et la consommation.

³⁴ www.feedthefuture.gov/country/west-Africa-regional

³⁵ *Exploring the Role of Social Protection in Enhancing Food Security in Africa*, Issue Brief, Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, 2011.

³⁶ *East Africa Food Security Outlook*, USAID, FEWS-NET (Réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine), 2012.

et dans les zones agropastorales du nord et du centre. Même si les conditions pastorales sont difficiles, elles ne sont pas alarmantes. Cependant, dans ces communautés, la production agricole a été d'environ 50 % inférieure aux besoins moyens pour couvrir les achats essentiels et les dépenses alimentaires croissantes.

Par exemple, la ceinture agropastorale du Mali a enregistré les déficits de production agricole et pastorale ayant la plus large portée en 2012. Les revenus supplémentaires nécessaires dans les ménages reposent sur la migration de la main-d'œuvre.

Au Niger, des prix se situant au-dessus de la moyenne ont exercé une pression sur les moyens de subsistance des ménages les plus pauvres dans des zones localisées qui ont besoin d'une assistance alimentaire d'urgence. Au Nigeria, le conflit a eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire, provoquant une réduction des échanges et des activités entre les régions.

Selon Didier Tibi Zoungana³⁷, « l'Afrique de l'Ouest est actuellement confrontée à d'énormes défis économiques, sociaux et politiques, y compris les problèmes liés à la sécurité alimentaire, qui occupent une place prépondérante ». Zoungana souligne, pour s'en inquiéter, la diminution constante du nombre de ménages agricoles. Il fait savoir que les ménages agricoles représentaient 83 % de la population en 1960 et seulement 50 % en 2010.

Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en raison, d'une part, de l'exode rural grandissant et, d'autre part, de l'achat de grandes superficies de terres agricoles par des promoteurs privés nationaux et étrangers. Si cette situation continue, Zoungana prévoit que l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité empireront, précisant qu'elles touchent actuellement environ 33 millions de personnes. En outre, la croissance de la population dans la région, qui devrait compter

³⁷ *Who is more protective of food security: The WAEMU or ECOWAS?*, Didier Tibi Zoungarana, dans The International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD), mai 2013.

420 millions d'habitants en 2020, va considérablement augmenter le déficit alimentaire et provoquer la détérioration de l'état nutritionnel.

Ces données vont même jusqu'à annoncer une croissance de 100 %³⁸ de la population entre 2010 et 2050. Sachant que la région détient déjà la plus forte proportion de personnes souffrant de la faim dans le monde, la situation appelle une action urgente.

■ 3.2 Profil synthétique des OIGOA et aperçu de leur position à l'égard de la parité des sexes dans le domaine de la sécurité alimentaire

Les organisations intergouvernementales ouest-africaines sont principalement composées d'États souverains, et leur mission est de favoriser les activités d'intégration économique, y compris le commerce, le développement agricole, et la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles. Pour la portée de cette étude, six OIGOA travaillant sur les questions de sécurité alimentaire ont été identifiées et leurs stratégies analysées : la CEDEAO, l'UEMOA, l'UFM, l'OMVG, la BOAD et le CILSS. Ces OIGOA travaillent en partenariat avec le CEA/BSR-AO qui leur apporte son appui technique dans leurs efforts de lutte contre l'insécurité alimentaire dans la sous-région.

3.2.1 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

« La CEDEAO a pour mission de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, et les affaires sociales culturelles. »³⁹ Fondée en 1975, elle compte 15 États membres⁴⁰.

³⁸ Taux de croissance mondial annoncé : 38 %.

³⁹ *Regional Program for Food Security in ECOWAS*, en collaboration avec la FAO, 2002.

⁴⁰ Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

La CEDEAO collabore avec le projet Création d'une initiative pour une Afrique de l'Ouest libérée de la faim⁴¹ et bénéficie de l'aide de la FAO. Cette aide est partagée entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux œuvrant en faveur d'une Afrique de l'Ouest libérée de la faim. Le projet Création d'une initiative pour une Afrique de l'Ouest libérée de la faim vise les deux principaux résultats suivants :

(a) aider la CEDEAO à adapter les supports de renforcement des capacités de la FAO (par exemple, l'apprentissage en ligne sur la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation) et les guides de référence pour répondre aux besoins de l'Afrique de l'Ouest. Il aide également à la CEDEAO à assimiler des concepts plus récents tels que la souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et

(b) renforcer les capacités du Parlement de la CEDEAO⁴² en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les parlementaires jouent un rôle crucial dans la préparation des budgets nationaux et le contrôle de leur utilisation efficace.

Le processus a été lancé en 2001 lorsque la Commission ministérielle de la CEDEAO sur l'agriculture et l'alimentation a adopté un cadre pour la création d'une politique agricole régionale commune (ECOWAP).

La mise en œuvre de l'ECOWAP a coïncidé avec un intérêt croissant porté au PDDAA, créé en 2003 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement⁴³ de l'Union africaine (UA). À travers le PDDAA, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA entend accroître la productivité agricole d'au moins 6 % par an. À cette fin, les parties signataires ont prévu d'augmenter de 10 % les investissements publics consacrés à l'agriculture dans les budgets nationaux annuels de 2003 à 2008.

⁴¹ www.fao.org/fileadmin/templates/righttofood/documents/project_f/doc/Hunger-Free_Initiative_WestAfrica-expected_output_en.pdf.

⁴² Parlement régional composé de parlementaires nationaux.

⁴³ *Regional approaches to food security in Africa*, Discussion paper: the CAADP and other relevant policies and programs in ECOWAS, Jeske van Seters, Dolly Afun-Ogidan et Francesco Rampa, février 2012.

Les chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest ont adopté l'ECOWAP comme cadre de référence pour la mise en œuvre du PDDAA au niveau régional en 2005. L'objectif général de la politique est de « contribuer d'une manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à remédier aux inégalités entre les territoires, les régions et les pays ».

Cette déclaration officielle a été suivie par l'adoption d'un Pacte régional de partenariat du PDDAA (2009)⁴⁴ et du Programme régional d'investissement agricole (PRIA) (2011-2015). Ces programmes sont axés sur :

- (a) la promotion de chaînes de valeur alimentaires stratégiques pour la souveraineté alimentaire ;
- (b) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ; et
- (c) la réduction de la vulnérabilité aux crises alimentaires et la promotion d'un accès stable et durable à la nourriture.

Les quinze pays membres de la CEDEAO ont signé des Pactes nationaux⁴⁵ et validé des Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA).

Dans le cadre du PDDAA, chaque région ou pays peut élaborer et mettre en œuvre ses propres initiatives. Les liens entre le commerce et l'agriculture au sein du PDDAA sont confirmés. Jusqu'à présent, environ 30 % des besoins d'investissement indiqués dans les plans d'investissement nationaux sont liés au développement du marché et à l'accès à la chaîne de valeur.

En raison de la prise de conscience soulevée par les crises alimentaires de 2007-2008 et 2010, qui ont sévi dans de nombreuses parties du monde, la CEDEAO a relancé l'ECOWAP, accélérant sa mise en œuvre. Le Centre international pour le commerce et le développement

⁴⁴ www.caadp.net/pdf/ECOWAP%20Regional%20Compact.pdf.

⁴⁵ Les Pactes sont des accords conclus entre les parties prenantes (secteur public, secteur privé et donateurs) servant de cadre aux partenariats pour concevoir et mettre en œuvre les nécessaires interventions des pouvoirs publics et les programmes d'investissement requis.

urable (ICTSD) a réexaminé l'essentiel de l'évolution récente de cette politique agricole régionale et a observé trois avancées majeures :

(a) la mise à contribution des réserves régionales pour la sécurité alimentaire ;

(b) l'initiative « Faim Zéro » ; et

(c) l'« Offensive riz » lancée à l'échelle régionale.

L'ICTSD confirme son engagement en faveur de ces avancées au profit de la région et a foi en la mise en œuvre de véritables mécanismes de régulation des marchés. Selon les objectifs initiaux fixés par l'ECOWAP, ces mécanismes de régulation doivent améliorer durablement la sécurité alimentaire dans la région et assurer aux agriculteurs un revenu suffisant, stable et qui en vaille la peine.

En octobre 2011, en réponse à la grave crise alimentaire qui n'a cessé de sévir en Afrique de l'Ouest, le Comité technique pour l'agriculture, les ressources de l'environnement et l'eau s'est réuni à Abidjan. Cette réunion faisait suite à la décision de mettre à contribution les réserves régionales pour la sécurité alimentaire. À cette occasion, les participants ont insisté sur deux initiatives principales :

(a) l'« Offensive riz » à l'échelle régionale ; et

(b) l'initiative « Faim Zéro » en Afrique de l'Ouest.

L'offensive visant à relancer la culture du riz en Afrique de l'Ouest a été lancée dans le cadre d'une mise en œuvre plus rapide des interventions. L'objectif de l'initiative ouest-africaine « Faim Zéro » se veut audacieux : éliminer la faim et la malnutrition d'ici 2020. Il s'inspire de l'approche brésilienne⁴⁶, qui a permis de réduire sensiblement la faim et la malnutrition.

Afin de garantir l'appropriation de l'initiative et d'assumer sa prise en main, les participants à la réunion d'Abidjan ont formulé des recommandations à l'effet d'ouvrir le dialogue entre les décideurs régionaux de haut niveau. Ils ont suggéré d'utiliser cette initiative pour réformer le système de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la

⁴⁶ www.ruralpovertyportal.org

nutrition ; l'un des trois points concernait la forte implication de la population locale.

À travers ce point principal, la CEDEAO a reconnu la nécessité d'un nouvel engagement en faveur de politiques centrées sur les personnes. Ces politiques iraient au-delà de l'éradication de la pauvreté, pour tendre vers la création d'emplois décents conformes aux normes internationales du travail. Les politiques régionales tenant compte de la parité des sexes font partie de cet engagement axé sur les personnes.

La préoccupation au sujet des problèmes des femmes n'était pas nouvelle dans les stratégies de la CEDEAO. En 2004, un document de travail⁴⁷ intitulé *Social Dimension of Regional Integration* a reconnu le défi consistant à capitaliser le potentiel des femmes en tant que contributrices à la réalisation des objectifs de développement plus généraux en Afrique de l'Ouest. À cette fin, il proposait d'accroître la représentation des femmes dans les organes régionaux chargés de la formulation de politiques et de la prise de décisions. Ce document suggérait qu'une attention particulière soit accordée à l'impact des politiques économiques et sociales sur les femmes dans la région et à la promotion des initiatives de mobilisation des femmes dans le cadre du processus d'édification de la communauté. Ce document reconnaissait l'ampleur des difficultés rencontrées par les femmes vivant en Afrique de l'Ouest, au-delà des effets négatifs potentiels du commerce régional et de l'intégration économique. Il insistait sur la nécessité de remédier aux disparités dans l'éducation, les droits juridiques, la situation sanitaire, la représentation politique et de toutes autres natures.

Dans la foulée, en 1993, le Traité révisé de la CEDEAO a évoqué la nécessité de créer et d'harmoniser des politiques cohérentes relatives à la parité des sexes au sein des États membres, et d'identifier et éliminer les contraintes pesant sur la participation des femmes aux initiatives d'intégration régionale. L'article 69 préconise vivement l'intégration des politiques régionales tenant compte des sexes spécifiques. Il confirmait l'importance de supprimer les obstacles à la participation

⁴⁷ *The Social Dimension of Regional Integration in ECOWAS*, Document de travail n° 49, René Robert, 2004.

active des femmes à l'économie de la communauté, favorisant ainsi la réussite économique future de la sous-région. La CEDEAO reconnaît l'égalité des sexes comme moteur de l'intégration régionale. Un objectif de développement à part entière a également été assigné au Centre pour le développement du genre (CCDG), une institution spécialisée de la CEDEAO.

Cet objectif pour le bien-être des femmes est partagé au niveau communautaire et se reflète dans les engagements individuels des États membres de la CEDEAO par rapport aux conventions internationales sur les femmes et la discrimination. Chacun des quinze membres est partie prenante de cette Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW)⁴⁸, ainsi qu'à la Convention (n° 111) de l'OIT relative à la discrimination (emploi et profession)⁴⁹ de 1958.

En outre, étant donné l'importance de ces instruments juridiques comme base de la poursuite de l'égalité des sexes, le comité technique sur la politique de genre de la CEDEAO a demandé que des dispositions sur la prohibition des discriminations sexistes soient incluses dans tous les statuts de la CEDEAO. Cet engagement d'inclure une dimension de genre dans les instruments et les activités de la communauté est un axe de politique important. De telles règles et visions de la CEDEAO ont pour optique la prise en compte systématique de la parité des sexes. Même si jusqu'à présent les activités communautaires liées au genre n'ont pas abordé directement la prise en compte systématique de la parité des sexes dans la sécurité alimentaire, elles servent toujours de points d'entrée vers l'autonomisation des femmes.

Cette préoccupation a été clairement exprimée en mai 2012 lors d'un atelier régional de quatre jours de la CEDEAO sur le rôle des femmes dans la quête de sécurité alimentaire. L'objectif était de mieux cerner la contribution des femmes à la chaîne alimentaire stratégique identifiée dans le Programme régional d'investissement agricole de la CEDEAO. Les questions de parité des sexes et de sécurité alimentaire

⁴⁸ www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/

⁴⁹ www.ilo.org/global/standards/WCMS_066962/lang-en/index.htm

ont été considérées comme étroitement liées au secteur agricole, pour ce qui est de la culture du riz, du maïs et du manioc, ainsi que pour la production de viande et de poisson.

Une autre initiative récente a reconnu le fardeau disproportionné imposé aux femmes en raison du manque d'accès à des services énergétiques modernes. En juin 2012, un atelier de formation d'une journée sur l'Énergie durable et le genre a été organisé dans le but de stimuler la prise de conscience des questions de genre et d'améliorer la capacité d'évaluer les implications pour les différents groupes de genre. Cet atelier a également ciblé les politiques énergétiques et les points d'entrée éventuels pour intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques régionales et nationales en vigueur.

3.2.2 Union économique et monétaire ouest-africaine

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est un accord sur une zone commerciale conclu entre huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Elle a été créée dans le but d'encourager le développement interne, d'améliorer les déficits commerciaux, de fixer des tarifs uniformes pour les biens importés de pays non membres, et de créer une bourse régionale et un système bancaire régional⁵⁰ à travers la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire. L'UEMOA a mis en place un système comptable commun et des examens périodiques par les pays membres de leurs politiques macroéconomiques.

Six des huit pays membres de l'UEMOA sont admis à bénéficier des avantages commerciaux prévus par la Loi des États-Unis sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA)⁵¹. Quatre de ces pays – le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal – sont également admis à bénéficier des avantages de l'AGOA dans le domaine du textile et du vêtement. En novembre 2008, les États-Unis et l'UEMOA ont tenu la troisième réunion du Conseil de l'Accord-cadre sur le commerce et de l'investissement (TIFA). Les parties ont discuté de la

⁵⁰ www.businessdictionary.com/definition/West-African-Economic-and-Monetary-Union-WAEMU.html

⁵¹ <http://trade.gov/agoa/>

coopération au sein de l'Organisation mondiale du commerce, de la mise en œuvre de l'AGOA, de l'intégration régionale, des questions commerciales, du renforcement des capacités commerciales et de l'assistance technique.

Sous les auspices de l'UEMOA, le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) a organisé un atelier technique sur le thème *Statistiques régionales de peuplement et pilotage des politiques de sécurité alimentaire*. Cet atelier s'est tenu à Ouagadougou en février 2012 et a rassemblé des représentants des organisations suivantes : UEMOA, CILSS, AGRHYMET, AFRISTAT et FAO⁵². Les participants ont convenu de la nécessité de mieux intégrer les dynamiques du peuplement et du marché régional dans l'élaboration des politiques de sécurité alimentaire. Les discussions ont permis de mettre en évidence le manque de données homogènes et cohérentes au niveau régional, ainsi que la nécessité d'améliorer les concepts statistiques de dynamique de l'agriculture et du peuplement. Une amélioration au plan de la coordination entre les organisations régionales et internationales a également été soulignée.

L'agriculture joue un rôle central dans le développement des pays membres de l'UEMOA et a contribué en moyenne à environ 36 % du PIB total en 2004 (FAO, 2005)⁵³. L'UEMOA comprend surtout une forte population rurale qui pratique l'agriculture de subsistance et l'agriculture orientée vers l'exportation. Cette zone renferme d'importantes superficies de terres, mais une grande partie est infertile et en proie à l'érosion et à la dégradation. Le retrait du secteur public du secteur agricole, couplé à la baisse de l'aide des bailleurs de fonds, a freiné le développement agricole au cours des deux dernières décennies. Une augmentation des prix alimentaires et une baisse des revenus des cultures d'exportation ont exacerbé le problème.

Dans les zones de l'UEMOA, la production agricole est tributaire des conditions météorologiques, et les régimes des précipitations sont

⁵² *West African Futures, Settlement, Market and Food Security*, Joint Conclusions of the Technical Workshop, Regional Settlement Statistics and Food Security Policy Design UEMOA, 15-16 février 2012.

⁵³ *Agriculture, Rural Development and Food Security*, FAO, 2005.

variables, créant ainsi une instabilité considérable. Les sols sont dégradés et pauvres en nutriments, et le taux de déboisement y représente le double de celui de l'Afrique subsaharienne dans son ensemble. Les taux de déboisement sont les plus élevés au Togo, qui a enregistré 4,5 % en 2005. Dans l'ensemble, les zones agricoles irriguées sont limitées dans la région et le recours à des pratiques agronomiques modernes y est faible. Par exemple, on y trouve beaucoup moins de tracteurs par hectare que dans toute autre région en développement et, par conséquent, les rendements à l'hectare sont inférieurs à ceux obtenus dans d'autres pays en développement.

La croissance démographique est l'un des principaux moteurs du déboisement et de la dégradation des sols. Un taux de croissance démographique se situant à 3 % – bien plus que les 2,5 % constatés à travers l'Afrique subsaharienne – sollicite lourdement les écosystèmes. Dans les huit pays de l'UEMOA, la population est passée de 40 millions à 80 millions d'habitants entre 1980 et 2005.

Le déficit alimentaire qui caractérise la région de l'UEMOA constitue une préoccupation quotidienne pour plus de 40 % de la population, qui ne peut guère supporter toute augmentation des prix des produits alimentaires. Les facteurs suivants contribuent à l'insécurité alimentaire dans la région de l'UEMOA : faible productivité, pauvreté rurale, urbanisation rapide, croissance de la population, faible diversification des sources de revenus en milieu rural, et disponibilité limitée des produits agricoles.

Pour ces raisons, la grande majorité des personnes sous-alimentées ne peuvent pas produire ou se permettre d'acheter suffisamment de nourriture. Ils ont difficilement accès à divers moyens de production comme la terre, l'eau, les semences et plantes améliorées, aux technologies appropriées et au crédit. En outre, les guerres, les conflits civils, les catastrophes naturelles, les changements écologiques liés au climat et la dégradation de l'environnement affectent des millions de personnes dans cette région.

Dans la région de l'UEMOA, si la production alimentaire brute a augmenté entre 2000 et 2005, la production alimentaire par habitant a

en revanche chuté. Cela démontre la difficulté pour la production nationale à suivre un rythme supérieur à celui de la croissance démographique.

En 2003, les importations ont représenté 7 % de la consommation des produits alimentaires de base, en particulier avec pour principales importations le blé et le riz. Les importations de blé ont représenté pratiquement près de 75 % de la consommation totale de blé et celles de riz blanchi ont couvert près de 36 % des besoins de consommation de riz dans les pays membres de l'UEMOA. La flambée des prix de ces produits alimentaires de base a soulevé une préoccupation majeure de la part des consommateurs locaux, ainsi que dans le cadre de la préparation des budgets nationaux.

La production brute a subi des revers supplémentaires en 2007-2008 en raison d'un certain nombre de chocs liés aux conditions météorologiques. Les politiques agricoles passées dans de nombreux pays membres de l'UEMOA ont favorisé une expansion des exportations de cultures pour gagner des devises étrangères. Pour cinq de ces pays, l'augmentation de la production non alimentaire est supérieure à l'augmentation de la production alimentaire depuis 2000.

Une réduction de l'aide au secteur agricole de la part des gouvernements, d'organisations multilatérales et d'organismes bilatéraux a également contribué à l'insécurité alimentaire. La stagnation de l'agriculture, en particulier dans le secteur des cultures vivrières, a été aggravée par la régression constante du secteur public de son principal Programme de mise en valeur durable de la bioénergie. Ce programme a permis de soutenir les fonctions de marketing, d'approvisionnement en semences, de systèmes de crédit et de garanties de prix des producteurs dans les pays membres de l'UEMOA. Dans ce contexte, les conséquences globales ont été les suivantes :

- (a) le désengagement de l'État de la production, la transformation et la commercialisation ;
- (b) la privatisation des services agricoles remplaçant les fonctions traditionnelles de l'État ; et
- (c) la libéralisation des prix et des marchés des produits, des intrants agricoles et des services agricoles.

Après le retrait du secteur public, les investissements dans le secteur rural ont stagné et le secteur privé n'est pas intervenu pour remplacer les financements de l'État.

La politique agricole commune de l'UEMOA a identifié les trois défis majeurs suivants, qui font aussi office d'objectifs de ladite politique :

(a) nourrir la population de la région dans un contexte de forte croissance démographique et de forte urbanisation, tout en réduisant la dépendance à l'égard du marché international pour les approvisionnements alimentaires ;

(b) augmenter la production agricole de manière durable grâce à une productivité accrue ; et

(c) réduire la pauvreté dans le secteur rural par l'amélioration des revenus et de la situation des agriculteurs.

L'UEMOA a exprimé sa préoccupation à propos de l'autonomie des femmes de différentes manières. Depuis de nombreuses années, ses établissements de microfinance ont bénéficié aux femmes. Ces établissements, en particulier ceux qui ciblent les petits projets et les projets ruraux, cherchent à financer les activités courantes. Les femmes sont les principales bénéficiaires de ces produits. L'UEMOA a rapporté que même avec la faible rentabilité des projets menés en octroyant ces crédits, les registres de recouvrement affichent un meilleur taux. Toutefois, malgré d'excellents résultats, la situation de l'accès des femmes au crédit reste alarmante.

Les préoccupations liées à la problématique hommes-femmes ont été relevées pour la première fois dans le document intitulé *2009 Microfinance Analysis and Benchmarking Report*⁵⁴. Cette étude a montré une tendance à la baisse du nombre de femmes qui contractent des crédits. Elle a indiqué qu'entre 2007 et 2008, leur proportion est passée de 54 % du nombre total d'emprunteurs à 46 % dans les petits projets financés par les établissements de microfinance – ruraux et communautaires. Cependant, dans les projets ciblant la clientèle féminine, la

⁵⁴ www.themix.org/press-release/new-report-analyzes-microfinance-west-africa#ixzz2nZro1gml

part des femmes semble être restée stable entre 80 % et 90 %. La diminution de la présence des femmes dans la mutualité est spectaculaire.

Parmi les raisons invoquées pour ces retraits, les établissements de crédit, y compris les établissements de microfinance, semblent se concentrer sur les emprunteurs qui sont en mesure de solliciter des montants plus importants afin d'optimiser la rentabilité. Les femmes remplissent rarement ce critère d'admissibilité. En fait, elles empruntent généralement de plus petits montants et souvent dans le cadre de prêts collectifs. Une autre raison de cette baisse est liée à la fin des programmes de subventions à l'intention des femmes. Ces programmes fournissaient des conditions d'accessibilité attrayantes.

Toutes ces raisons ont eu un effet négatif sur la capacité des femmes à investir dans leur travail. Lorsqu'elles font face à un refus de prêt, si elles sont déterminées à poursuivre leur projet, elles doivent souvent se tourner vers des moyens moins importants et plus informels pour obtenir un crédit. Le risque qu'il leur soit proposé des conditions usuraires est évident.

Les experts considèrent que l'évolution progressive du prêt collectif au prêt individuel dans de nombreux établissements de microfinance n'a pas donné les résultats escomptés en raison d'un décalage apparent entre l'offre et la demande du produit. L'impact sur les femmes est un bon indicateur de ce phénomène et pourrait être la première étape vers une analyse sexospécifique.

Pour faire face à l'impact sur les crédits octroyés aux femmes, un nouveau groupe de pairs a été créé, UEMOA-Femmes, qui rassemble les établissements de microfinance dont au moins 75 % des opérations sont consacrées aux femmes. UEMOA-Femmes rassemble les établissements de microfinance dont les politiques sont orientées principalement ou exclusivement vers la gent féminine.

En ce qui concerne le statut des femmes, l'UEMOA a ajouté une annexe à son Plan d'action communautaire à l'effet de renforcer le

rôle des femmes⁵⁵. Une des orientations stratégiques de cette annexe cible la pauvreté chez les femmes. L'article en question publié en 1999 (n° 03/99) portait sur :

(a) l'amélioration de l'accès des femmes aux facteurs et moyens de production et aux nouvelles technologies ;

(b) la stimulation de la productivité des femmes dans les différents secteurs de développement ;

(c) une plus grande prise en considération de la contribution des femmes à l'économie ; et

(d) l'amélioration du renforcement des capacités économiques et financières des femmes dans les États membres de l'Union.

À la fin d'octobre 2012, le Comité sur les femmes et le développement de l'UEMOA a tenu une réunion d'experts à Johannesburg en Afrique du Sud. Les femmes membres du Réseau des opératrices économiques des États membres de l'UEMOA (RESOPE⁵⁶-UEMOA) ont été accompagnées par la directrice du Développement des femmes à l'UEMOA. Cette dernière a fortement plaidé pour la mise en œuvre de la recommandation du Conseil des ministres de l'UEMOA (article n. 03/99). Immédiatement après, ce plaidoyer a été renforcé par le directeur résident de l'UEMOA, qui a déclaré l'intention de l'institution de multiplier les efforts pour aider le RESOPE-UEMOA dans sa quête d'autonomie et de bien-être pour ses membres.

À travers ses différentes instances et actions, le Réseau de l'UEMOA soutient la mise en œuvre de solutions adaptées aux défis rencontrés par les femmes. L'accent est également mis sur les missions, le renforcement de leur leadership et le développement de bonnes pratiques de gouvernance. Le mandat économique de l'UEMOA est une solution universelle à tous les problèmes des femmes. En outre, son tableau d'analyse des projets pourrait être une initiative pilote pour l'application de la prise en compte systématique de la parité des sexes.

⁵⁵ <http://www.WAEMU.int> – Recommandation n° 03/99/CM/WAEMU.

⁵⁶ Créé en juillet 2006, le RESOPE est une organisation internationale apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif. Son siège se trouve à Ouagadougou.

3.2.3 Union du fleuve Mano

Créée en 1973, l'Union du fleuve Mano (UFM) rassemble le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire (qui a rejoint l'Union en 2008). Cette organisation couvre une superficie où vivent plus de 45 millions d'habitants. Elle a pour objectif de promouvoir l'intégration régionale avec les objectifs énoncés en termes de développement du commerce, de distribution équitable des avantages découlant de la coopération économique, de la libéralisation des échanges de produits locaux, d'harmonisation des taux de droits de douane et autres incitations fiscales.

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie des pays de l'UFM. Elle représente environ un tiers de leur PIB et fournit des emplois à environ les deux tiers de la population économiquement active. Ces dernières années, les conflits au Liberia et en Sierra Leone ont fait perdre aux agriculteurs la quasi-totalité de leurs ressources productives, par exemple, les graines, les outils et d'autres actifs. La situation précaire de la Guinée voisine au plan de la sécurité alimentaire a également été affectée.

La tendance à la hausse de la production alimentaire dans ces pays ne pouvait pas suivre les taux de croissance de la population. Si l'urbanisation accélère le taux de croissance de la population urbaine, les ressources humaines nécessaires pour la production alimentaire s'en trouvent affaiblies. Ce mouvement de la population augmente la demande de produits alimentaires locaux et importés, comme le blé, le riz, le poisson en conserve et la viande transformée. Parallèlement, la capacité de ces pays à acheter des biens importés a été entravée par la pénurie de devises étrangères, les problèmes liés à la balance des paiements et ceux liés au poids de la dette.

Au cours de la période précédant le conflit, l'UFM a mené un certain nombre de projets de production alimentaire et de projets agro-industriels dans le but de renforcer la sécurité alimentaire. Les stratégies ont été guidées par les possibilités que présentait l'agriculture d'inverser la dépendance croissante à l'égard des importations de produits alimentaires, celles d'accroître les recettes d'exportation et

de favoriser la complémentarité avec l'industrie. Ces stratégies ont été regroupées en trois grandes catégories :

- (a) l'agro-industrie ;
- (b) l'élevage et le développement des pêches ; et
- (c) les ateliers et séminaires de formation.

Un programme de promotion de la fabrication des produits et de l'utilisation des technologies pertinentes s'est attaqué à la réduction des pertes post-récolte. Bien qu'une formation ait été dispensée aux éleveurs de mi-niveau, elle a été interrompue en raison de l'intensification de la guerre, les participants libériens ne pouvant pas retourner à leurs postes et les participants sierra-léonais étant limités dans leur déplacement.

Des projets exemplaires de production, transformation et commercialisation de produits alimentaires ont été mis en œuvre en Sierra Leone et au Liberia. Les organisations de femmes étaient associées à la production, à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits alimentaires dans les zones urbaines et rurales. En milieu rural, les organisations de femmes ont été soutenues dans leur engagement dans la culture de riz en milieu sec et de riz inondé pour substituer des produits comme le manioc. Elles ont accru leurs activités de pêche dans les ruisseaux et rivières intérieurs ainsi que sur la côte.

Les associations de femmes dans les zones urbaines sont relativement avancées et possèdent l'expertise technique qui leur permet de rédiger des propositions de projets pour l'obtention de financements, en particulier des microcrédits. Elles sont fortement motivées par l'objectif de mettre en commun les ressources ou de renforcer leur capacité à attirer des prêts.

En Sierra Leone, certains projets ont été mis en œuvre par des organisations de femmes regroupant de 12 à plus de 1 000 femmes, ainsi qu'un petit nombre d'hommes comme membres associés. La production, la transformation, le stockage et la commercialisation d'aliments sont les principales activités des projets, y compris la culture de riz inondé et de riz pluvial, le maraîchage et la pêche artisanale. Des

organisations plus importantes ont rempli des missions telles que le développement des compétences et la formation professionnelle, y compris l'alphabétisation, la comptabilité, ainsi que la formation professionnelle dans le domaine de la santé (par exemple, formation de sages-femmes).

Les femmes étaient ciblées pour les objectifs suivants dans le cadre de projets sur l'insécurité alimentaire menés en Sierra Leone :

(a) augmentation des activités de production, transformation et stockage de produits agricoles et alimentaires ; et

(b) autonomisation des femmes (autonomie et autosuffisance, capacité à gagner un revenu, amélioration de l'état nutritionnel des membres et de leurs familles).

Les organisations de femmes dans les zones rurales ont plus de succès dans l'agriculture et reçoivent une aide non négligeable d'ONG internationales. Dans les centres urbains, les organisations de femmes sont le plus souvent impliquées dans le maraîchage, la transformation du poisson et la commercialisation. Une aide à la formation en gestion et comptabilité de base est également fournie par des ONG à des groupes, indépendamment du lieu où ils se trouvent.

Fondée dans les années 1970, la Liberian Marketing Association (LMA) est une organisation nationale ayant des agences dans les zones urbaines fortement peuplées. La préoccupation des femmes joue un rôle essentiel dans les actions de la LMA, notamment en termes de stockage et de commercialisation d'aliments produits localement. Ces dernières années, le manque de fonds pour remettre en état et améliorer ses entrepôts et ses marchés a été son principal problème.

Certaines des pratiques exemplaires appliquées dans le cadre des projets étaient les suivantes :

(a) la participation active des femmes à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des projets portant sur l'agriculture, la production, la transformation et le stockage d'aliments, ainsi que la commercialisation ;

(b) la poursuite de l'autonomisation des femmes à travers des activités liées à l'agriculture, la production, la transformation et le stockage d'aliments, ainsi que la commercialisation ; et

(c) la promotion de l'autonomie des femmes.

Les groupes de femmes plutôt que des individus sont souvent mieux à même de concourir pour des fonds, du crédit et des services de vulgarisation, ainsi que la mutualisation des ressources pour assurer la sécurité alimentaire et faire face à d'autres enjeux de développement durable. Le caractère multisectoriel des projets permet aux femmes de profiter des liens d'interdépendance (population, sécurité alimentaire et environnement) et des dimensions de la prise en compte systématique de la parité des genres dans le développement durable.

L'étude sur les stratégies pour améliorer la sécurité alimentaire⁵⁷ a permis d'identifier et d'analyser les productions alimentaires passées, ainsi que les projets agro-industriels mis en œuvre par l'UFM parallèlement à des activités exemplaires de production, transformation, stockage et commercialisation de produits agricoles et alimentaires. Dans ce rapport, quatre mesures publiques et programmes d'action visant à améliorer la sécurité alimentaire dans le cadre de l'UFM ont été proposés à l'offre intérieure. L'objectif était d'accroître la production alimentaire nationale par divers moyens qui étaient essentiels à l'autonomisation des femmes et à leurs projets de production alimentaire.

En raison de liens étroits entre l'accessibilité des aliments et le pouvoir d'achat, une priorité devrait être accordée à la réduction de la pauvreté dans toute politique visant à améliorer la sécurité alimentaire. Des perspectives d'emploi en dehors des plantations en milieu rural et l'amélioration des revenus et des conditions d'emploi dans les secteurs informels urbains sont également des options à envisager.

Bien que les femmes jouent un rôle clé en tant que productrices et fournisseuses d'aliments dans les pays, elles rencontrent plus de diffi-

⁵⁷ *Report on Food Security and Sustainable Development: strategies for enhancing food security in the Mano River Union*, Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, non daté.

cultés que les hommes pour accéder aux ressources. Les stratégies alimentaires devraient donc prendre en compte les problèmes rencontrés par les femmes vulnérables, par exemple, les femmes chefs de ménages ayant un accès limité aux ressources comme la terre, le travail, le capital, le crédit et les services de vulgarisation. En reconnaissance de leur précieuse contribution à la sécurité alimentaire, les femmes devraient être associées à la préparation, au suivi et à la mise en œuvre des projets et programmes sur l'agriculture, la production, la transformation et le stockage, ainsi que la commercialisation d'aliments.

La sécurité alimentaire dans la période suivant les conflits devrait être renforcée par le commerce transfrontalier licite de produits alimentaires et de bétail. Le commerce transfrontalier bénéficierait des différences de climat et de végétation, ainsi que du panache de production alimentaire entre les pays du nord et du sud de l'UFM.

Depuis de nombreuses années, l'UFM vient en aide à des associations de développement des femmes dans tous ses États membres. Les activités programmatiques mettent l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et sur la promotion de leur bien-être par l'augmentation de la production alimentaire et la mise en place de programmes de formation professionnelle au tissage, à la cuisson, à l'alphabétisation des adultes, etc. Un certain nombre de subventions ont également permis à certains groupes d'acheter une décortiqueuse de riz et de construire une aire de séchage pour le riz. En outre, les capacités d'administration des subventions et de gestion financière ont été renforcées. Le travail extrême des femmes a été pris en compte grâce à un appui à des interventions. Le temps passé à ramasser du bois de feu représente du temps en moins pour des activités à valeur ajoutée, un état de fait qui doit également être analysé.

Ainsi, comme conséquence, l'UFM souligne que les femmes ont besoin des mêmes chances que les hommes pour améliorer leur condition sociale et économique. L'Union a conscience que les femmes sont rarement bien représentées et leurs besoins énergétiques rarement bien pris en compte. En outre, l'UFM reconnaît que l'accès des femmes à l'énergie durable est essentiel au développement économique de la

région ainsi qu'au succès et à la durabilité de ses initiatives et à la réalisation des OMD.

L'UFM est donc déterminée à promouvoir la pleine participation des femmes en tant que principales parties prenantes à tous les niveaux du processus de prise de décision. Elle a également bien intégré les sexospécificités dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de tous les dialogues, initiatives et politiques liées à l'énergie comme un moyen de promouvoir l'énergie durable pour tous.

En mai 2013, un Forum sur l'autonomisation économique des femmes par l'accès à l'énergie dans la sous-région de l'UFM s'est tenu en Sierra Leone. Les ministres de l'UFM, à travers la mise en place du groupe de travail de l'UFM sur les Femmes et l'Énergie durable, visaient à faire adopter par la conférence un Plan d'action sur l'autonomisation économique des femmes par l'accès à l'énergie.

Le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre travaillant en coopération avec le CEREEC⁵⁸ aidera l'UFM à diffuser les résultats de la conférence à travers l'UFM et d'autres États membres de la CEDEAO.

3.2.4 Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) est une initiative de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles. Ses activités comprennent l'hydroélectricité, la maîtrise des inondations, les secours, l'irrigation et le développement des infrastructures. Ce programme économique a été établi en 1987 avec l'adhésion des quatre États suivants : Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sénégal⁵⁹.

Les trois grands axes de l'OMVG concernent l'énergie, la sécurité alimentaire et la communication. L'OMVG a mené un certain nombre d'études, qui ont abouti à la recommandation de quatre sites pour la conception potentielle de projets hydroélectriques. Ces quatre sites

⁵⁸ www.ecreec.org/fr

⁵⁹ Université d'État de l'Oregon, Program in Water Conflict Management and Transformation, Institute for Water and Watersheds, 1987.

sont Sambangalou sur le fleuve Gambie, Fello Sounga et Saltinho sur le fleuve Koliba/Corubal, et Gaoual sur le fleuve Kayanga/Geba. L'organisation souhaite améliorer l'intégration socioéconomique de ses membres à travers la mise en valeur de ces ressources.

Les objectifs et les produits globaux du programme⁶⁰ visent à donner une impulsion à la production agricole afin de soutenir la sécurité alimentaire par la diversification de la production céréalière. Ce programme cherche également à promouvoir les exportations par des initiatives privées et la protection des ressources naturelles par l'introduction de l'agriculture intensive et mixte.

Le plan directeur de l'OMVG définit des programmes pour la période de 2015 dans l'optique d'assurer la sécurité alimentaire et de répondre aux besoins de base en matière de santé, d'approvisionnement en eau potable, d'éducation, de crédit et de transport. Les objectifs spécifiques consistent à réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie de la population et relancer les activités des femmes. La Banque africaine de développement (BAD) a financé plusieurs opérations de l'OMVG, notamment en investissant dans la production et le transport de l'électricité.

L'initiative de l'OMVG sur la relance des activités des femmes a reconnu le rôle majeur joué par les femmes dans la production agricole, en particulier les céréales, les cultures maraîchères et le bétail. En outre, elle a souligné les tâches domestiques qu'elles doivent accomplir, ce qui ne leur laisse pas le temps de mener des activités productives ou de suivre des formations. Ces mesures ont été conçues pour aider les femmes dans leur organisation et sensibiliser aux problèmes liés à la famille et à la santé infantile. Elle tend à soulager les femmes de certaines de ces tâches, leur permettant ainsi de mettre en valeur des marais pour développer une industrie fromagère et des services d'extension⁶¹.

⁶⁰ Fonds africain de développement : *Appraisal Report, National Resource Development and Management Project*, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, 2001.

⁶¹ Dans l'agriculture, l'élevage, la commercialisation, la transformation, le financement, etc.

Les dispositions énoncées dans le cadre du projet pour soutenir les associations de femmes concernaient les quatre pays (11 en Guinée, 11 en Guinée-Bissau, 8 au Sénégal et 6 en Gambie) et la gestion des comités villageois. Ces initiatives ont consacré des efforts à l’alphabétisation fonctionnelle et à la formation en santé et production animales, en particulier pour les petits ruminants, la volaille et l’apiculture.

D’autres initiatives concernaient la formation des agents de projets et la sensibilisation. Une fois que les besoins étaient identifiés, une formation intensive était dispensée à des groupes ou comités (en agriculture, élevage, foresterie, irrigation et santé), de manière à atteindre les objectifs du projet.

En vertu de son thème *Impact sur les femmes*, celles-ci sont associées à la production de céréales et à la commercialisation. Toutefois, elles sont confrontées à des contraintes financières dues à des préjugés sociaux et au faible revenu, ce qui les empêche d’avoir accès au crédit. Le projet visait à donner aux femmes les moyens de financer l’achat de matériel agricole/de jardinage et d’assurer l’obtention de parcelles de terre aménagées. La plupart des petits ruminants et de la volaille appartiennent aux femmes. Les femmes transforment et commercialisent le lait, ainsi que le miel et la cire. L’augmentation de la production de céréales et de légumes devrait avoir un impact positif sur l’alimentation et la santé des femmes et des enfants. Cela en retour contribuera à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile.

Des soins de santé primaires sont fournis dans le cadre du programme Soins de santé primaire (SSP). Ce programme comprend la formation des aides de famille et du personnel paramédical, la fourniture d’un appui logistique aux soins de santé primaires, la remise en état des postes de santé et l’identification et la formation des thérapeutes en SSP. La mise en place d’un système de crédit et la facilitation de l’accès des femmes aux crédits prennent en compte les besoins des femmes. Le but ultime est d’augmenter la production agricole, animale, forestière et laitière.

3.2.5 Banque ouest-africaine de développement

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est une institution financière régionale créée en 1973 avec pour mandat de promouvoir l'intégration économique et le développement équilibré entre les États membres de l'UEMOA, qui sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Sénégal, Togo et Guinée-Bissau. La BOAD finance un éventail de projets dans divers secteurs, y compris le développement rural, les infrastructures routières, les télécommunications, l'énergie, l'industrie, les transports, le développement rural et le tourisme.

La Banque emploie 223 personnes, toutes originaires des pays membres de l'UEMOA. Elle est dirigée par un président assisté d'un vice-président, tous deux nommés par le Conseil des ministres de l'UEMOA et le Conseil des actionnaires. La structure du capital de la BOAD est composée des huit pays membres de l'UEMOA, de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de membres non régionaux, tels que la France, l'Allemagne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la BAD, la Belgique, et plus récemment la Chine. La Banque a une mission résidente au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Mali et au Sénégal.

Après quatre décennies d'activités prudentes et plus diversifiées à offrir des financements aux secteurs public et privé, la BOAD a gagné en crédibilité régionale et internationale. Son bilan sain et sa bonne réputation lui ont permis d'élargir sa composition et ses sources de financement. La BOAD est aujourd'hui la principale banque sur le marché financier régional.

Tout au long de son histoire, elle a financé de nombreux projets dans l'agriculture en accordant une certaine attention à la sécurité alimentaire (système d'irrigation, assurance-récolte). À l'aube de son 40^e anniversaire, la lutte contre la faim s'impose comme un défi croissant. À tel point que le 13 novembre 2013, ce problème a été placé au cœur des discussions lors du forum international organisé à l'occasion du 40^e anniversaire de la Banque.

Depuis 1973, l'année de sa création, la BOAD a investi 2 800 milliards de francs CFA dans 700 projets de développement. Ce bilan impressionnant a été porté à l'attention des chefs d'État présents à la réunion dont le thème était « Banques de développement sous-régionales : nouvelles questions et nouveaux défis ».

Les ateliers marquant le 40^e anniversaire de la BOAD étaient clairement axés sur les solutions pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les chefs d'État et les intervenants venus de divers horizons ont examiné les voies et moyens pour lutter contre les obstacles à la productivité et maintenir des revenus décents pour les populations. Ils ont déterminé les facteurs de vulnérabilité et étudié les défis à relever. Les orientations proposées montrent une forte volonté d'assurer la sécurité alimentaire dans la région de l'UEMOA. Une fois de plus, une ferme détermination à respecter les engagements de Maputo a été exprimée. Même si les rapports de réunion ne soulignent aucun article sur le rôle des femmes dans l'engagement de Maputo, l'approche a mis l'accent sur l'utilisation des connaissances existantes, et elle se voulait inclusive. En d'autres termes, l'engagement de Maputo reste la référence dans ce domaine.

3.2.6 Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

Le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été créé en 1973 lors de la première grande sécheresse. Neuf pays sont membres du CILSS (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Son bureau exécutif se trouve à Ouagadougou, Burkina Faso. La mission du CILSS est de mobiliser la population du Sahel et la communauté internationale afin de faciliter le travail de l'organisation dans divers domaines. Le CILSS facilite les services d'alerte précoce pour l'agriculture pluviale et l'agriculture irriguée, et il concentre ses activités principalement sur la sécurité alimentaire de base et l'utilisation des ressources naturelles.

En novembre 2013, le CILSS et des organisations partenaires⁶² ont organisé la 29^e réunion annuelle du Réseau pour la prévention des crises alimentaires (RPCA) à Abidjan. Le communiqué de presse final mentionnait divers éléments de la situation imminente. La production céréalière du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 57 millions de tonnes, soit une hausse de 11 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La production du Sahel seul (19,6 millions de tonnes) est stable comparée à la moyenne des cinq dernières années, et suffisante pour répondre aux besoins de la population, en dépit d'un accroissement démographique annuel de 3 %.

La situation pastorale est jugée satisfaisante. Toutefois, la situation du cheptel peut se détériorer en raison de déficits fourragers au Niger, au Tchad, en Mauritanie, au Sénégal et au Mali, qui pourraient entraîner une transhumance précoce des troupeaux, ainsi que des conflits.

L'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle, fondée sur le Cadre harmonisé (CH)⁶³, montre que près de 13 millions de personnes (au Burkina Faso, en Gambie, au Niger, au Sénégal, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire et au Tchad) sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, parmi lesquelles 2,1 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les principales raisons de cette situation sont les suivantes :

- (a) les faibles stocks des ménages pauvres ;
- (b) l'accessibilité limitée des aliments ; et
- (c) le niveau élevé de malnutrition aiguë.

En outre, la situation sociopolitique dans le nord du Mali, au Nigeria et en République centrafricaine est fragile et précaire. Le 12 novembre 2013, la région à elle seule abritait également plus de 654 000 réfugiés et plus de 373 000 personnes déplacées internes dont la situation alimentaire demeure une source de préoccupation.

⁶² CEDEAO, RPCA, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

⁶³ [www.ipcinfo.org/ipcinfo-countries/western-africa/en/+Harmonised+Framework+\(CH\)](http://www.ipcinfo.org/ipcinfo-countries/western-africa/en/+Harmonised+Framework+(CH))

Sur le front de la nutrition, la situation n'est guère reluisante avec 20 zones en situation d'urgence nutritionnelle à travers le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. En 2013, la malnutrition aiguë globale a touché 4,5 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans, dont 3,4 millions pour la forme modérée et 1,1 million pour la forme sévère (MAS). À partir de 2014, la situation nutritionnelle pourrait se détériorer, surtout pendant la période de soudure, dans certaines parties de la Gambie, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad.

Avec le recul, étant donné que les volumes de production de céréales devraient être assez importants dans la région, en particulier dans les pays côtiers, un volume de production plus faible pourrait être partiellement compensé dans certains pays du Sahel, contribuant ainsi à l'amélioration des disponibilités alimentaires, à condition que les marchés fonctionnent correctement. Cependant, les ménages les plus pauvres continueront à avoir des difficultés à accéder à la nourriture, alors que les prix resteront au-dessus des niveaux moyens sur cinq ans.

Selon la Stratégie Sahel 2013⁶⁴, la sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure précaire pour les populations les plus vulnérables touchées par la crise. Plus de 11,3 millions de personnes à travers la région continuent de vivre dans l'insécurité alimentaire, 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë sévère (MAS) et 3,4 millions d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes souffrent de malnutrition aiguë modérée (MAM). Les zones à haut risque sont le nord du Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger – tous des pays qui accueillent des réfugiés maliens. Les prix des céréales restent très élevés. En effet, dans certaines régions, les prix dépassent la moyenne sur cinq ans de 50 %.

Les crises au Sahel sont de plus en plus fréquentes, les familles sont de plus en plus contraintes d'adopter des stratégies de survie négatives pour faire face au stress. Par exemple, les enfants sont retirés de l'école et une nourriture ou des semences de moins bonne qualité sont

⁶⁴ <http://docs.unocha.org/sites/dms/ROWCA/Funding%20update/2013%20Sahel%20Strategy%20MYR%20DOCUMENT.pdf>

consommées. Les animaux qui auraient pu être destinés à la reproduction sont tués pour être vendus. Ces stratégies d'adaptation négatives ont un impact à long terme, qui ne peut pas être inversé avec une bonne récolte.

En plus de l'aide alimentaire fournie pour répondre directement aux besoins de la population, le CILSS a montré de l'intérêt pour la recherche et la formation du personnel intervenant dans le secteur.

Les pratiques de gestion durable des cultures, la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les pratiques agricoles adaptées au changement climatique sont au cœur de son travail.

Créé en 2012, le centre régional AGRHYMET propose des programmes visant à fournir aux pays du personnel et des experts compétents et hautement qualifiés dans les domaines de la gestion durable des terres et de la sécurité alimentaire.

Le 6 mars 2013, le CILSS et son institution technique, le centre régional AGRHYMET, ont lancé une nouvelle plateforme dédiée au changement climatique et à la gestion durable des terres. Cette plateforme fournit des informations sur l'adaptation, en particulier dans le contexte de la sécurité alimentaire dans les pays du CILSS et de la CEDEAO. Il comprend un agenda des événements à venir dans la région, des nouvelles des projets récents et des opportunités de financement.

L'une des grandes préoccupations pour le centre régional AGRHYMET est la question de la parité des sexes et le développement agricole. Au cours des deux dernières années, le centre a offert une formation de deux semaines consacrée à cette question et à ses multiples facettes. La session s'est tenue à Niamey en partenariat avec DANIDA⁶⁵ et visait à préparer les participants qui ont travaillé ou sont appelés à travailler dans les pays membres du CILSS. Cette initiative peut être considérée comme un vivier d'une cohorte d'experts de la

⁶⁵ www.um.dk/en/danida-en/

prise en compte systématique de la parité des sexes. Deux sessions ont déjà été offertes en décembre 2012 et décembre 2013.

Au milieu de l'année, l'objectif de la Stratégie intégrée du Sahel 2013 initiale était encore valable et ciblait la « triple crise » qui touche actuellement le Sahel. Ces crises sont les suivantes :

(a) l'impact humanitaire continu de la pénurie alimentaire aiguë et de la crise de malnutrition de 2012 ;

(b) la nature chronique sous-jacente de l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'érosion de la résilience dans la région ; et

(c) la crise actuelle au Mali.

La crise malienne a entraîné le déplacement significatif de personnes à l'intérieur du pays et un exode de réfugiés vers les pays voisins.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette étude documentaire a été menée dans l'optique de présenter les principales caractéristiques de la situation de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, et de souligner les problèmes particuliers rencontrés par les femmes. Dans les sections précédentes, les activités menées par les OIGOA ont été présentées, ainsi que les missions et les objectifs poursuivis. Des données ont été compilées et analysées. Une conclusion est proposée pour les étapes ultérieures de l'audit de la parité des sexes.

L'impact multidimensionnel de la pauvreté sur les populations est bien documenté. Les causes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire conséquente sont largement connues, et sont devenues des préoccupations majeures pour toutes les OIGOA. Au fil des ans, un nombre impressionnant d'initiatives ont été prises pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Les politiques, les actions et les projets orientés vers l'agriculture couvrent tous les aspects de la chaîne de produits alimentaires. Les initiatives mentionnées portent notamment sur le financement, la culture, la consommation, le transport, la transformation et la commercialisation. En outre, les problèmes que combattent les OIGOA sont liés à l'ensemble des obstacles naturels, civils, commerciaux et environnementaux. Même si ce rapport n'est pas exhaustif en tant que tel, il met tout de même en lumière la nature des solutions proposées et il démontre comment elles sont en phase avec les défis. Ces observations découlent principalement de l'analyse des stratégies des OIGOA qui ont été examinées dans la présente étude, et d'autres documents nationaux, régionaux ou internationaux.

Malgré les efforts déployés dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, les préoccupations au sujet de la situation des femmes en

Afrique de l'Ouest sont toujours d'actualité. De ce point de vue, il existe une volonté ferme d'inclure les femmes comme acteurs et bénéficiaires à part entière de la chaîne alimentaire. Le désir d'améliorer la situation en termes d'égalité entre hommes et femmes prend de nombreuses formes, par exemple, des plans d'action, des stratégies officielles, des programmes et des objectifs. Jusqu'à récemment, la plupart de ces initiatives ciblaient les femmes dans le cadre de l'action positive.

Cependant, la vision et les pratiques par rapport à la prise en compte systématique de la parité des sexes gagnent de l'ampleur rapidement. Au cours des dernières années, les promesses de mettre en œuvre divers projets et actions en vertu de ce concept peuvent éventuellement entraîner des changements dans les relations sociales et les relations hommes-femmes. Parmi les perspectives globalement positives, on mentionnera les sessions de formation ou les outils fournis au personnel, aux groupes et aux individus. La création de centres de recherche ainsi que d'organismes et de comités exclusivement dédiés aux femmes est porteuse de promesses, et assurera sans aucun doute un appui aux experts locaux en matière de prise en compte systématique de la parité des sexes.

Parmi les initiatives intéressantes, ce rapport retient :

- Le Centre pour le développement du genre de la CEDEAO et du CILSS et la formation qu'il propose pour préparer le personnel et les experts.
- Le rapport *Microfinance Analysis and Benchmarking Report* de l'UEMOA, qui met en évidence les problèmes des femmes qui contractent des crédits.
- UEMOA-Femmes, qui réunit des établissements de microfinance travaillant principalement avec les femmes et le Comité de l'UEMOA sur les femmes et le développement.
- L'appui de l'UFM aux organisations de femmes intervenant dans la production alimentaire.
- Le Forum de l'UFM sur l'autonomisation économique des femmes par l'accès à l'énergie et l'adoption d'un Plan d'action.
- L'initiative de l'OMVG sur la relance des activités des femmes et son thème *Impact sur les femmes*, qui permettent de venir en aide à des organisations de femmes dans quatre pays.

L'étude ciblait également les lacunes potentielles qui entravent la participation des femmes aux actions axées sur la sécurité alimentaire. Ces lacunes proviennent essentiellement des initiatives (politiques, actions, mesures) conçues et élaborées sans tenir compte des besoins et du potentiel des femmes. Le nombre de programmes dédiés aux femmes démontre qu'elles n'ont pas été laissées pour compte, mais qu'elles apparaissent comme des acteurs parallèles.

Pourtant, dans de nombreux textes fondateurs, la préoccupation pour les femmes et l'égalité des sexes est présente. Des documents tels que le *Traité révisé de la CEDEAO* et la *Déclaration de Maputo* prennent manifestement en compte la parité des sexes. Ces objectifs ont-ils été mis de côté ? La tradition a-t-elle masqué les intentions ? Les urgences quotidiennes ont-elles dépassé les impératifs de demain ? La réponse pourrait comprendre un mélange de ces raisons.

5. RECOMMANDATIONS

■ 5.1 Engagement et responsabilité

Les exigences fondamentales de la prise en compte systématique de la parité des sexes sont l'engagement et la responsabilité. Les recommandations dans cette catégorie ne visent qu'à réaliser cet objectif :

(a) toutes les parties prenantes devraient reconnaître la pertinence de la prise en compte systématique de la parité des sexes, la direction et le personnel technique prenant les devants ;

(b) il faudrait élaborer une politique appropriée qui oriente la prise en compte systématique de la parité des sexes vers les activités portant sur la sécurité alimentaire. Il serait utile d'adapter les objectifs de la politique de l'IFAD relative à la parité des sexes ;

(c) la prise en compte systématique de la parité des sexes devrait être l'un des paramètres d'évaluer des rapports afin de permettre le suivi des progrès et d'identifier les lacunes pour pouvoir intervenir ;

(d) le suivi de la prise en compte systématique de la parité des sexes devrait faire partie des rapports régulièrement établis et des indicateurs devraient être intégrés dans les modèles de rapport des OIGOA ; et

(e) les banques pourraient concevoir des politiques tenant compte de la parité des sexes, avec une analyse et des décisions qui prennent en compte les spécificités des femmes pour l'octroi de prêts.

■ 5.2 Renforcement des capacités

Il faudrait renforcer les capacités du personnel pour leur permettre :

(a) de comprendre pleinement la sécurité alimentaire et les aspects connexes de la parité des sexes grâce à une formation appropriée ou à d'autres formes d'activités de sensibilisation ;

(b) d'être en mesure de prendre systématiquement en compte la parité des sexes et de fournir une formation, y compris le développement des compétences analytiques en matière de parité ;

(c) d'allouer le budget de la prise en compte systématique de la parité des sexes au niveau des structures des OIGOA ;

(d) de développer la capacité des femmes à mieux gérer leur entreprise ; et

(e) de créer une structure pour le suivi des efforts de prise en compte systématique de la parité des sexes dans les activités des OIGOA portant sur la sécurité alimentaire. Il faudrait pour cela les éléments suivants :

– une cellule chargée de la parité des sexes au sein de chaque OIGOA et un groupe de travail sur la prise en compte systématique de la parité des sexes placé peut-être sous l'égide de la CEDEAO, qui pourrait renforcer les efforts déployés par les OIGOA. Le Centre pour le développement du genre pourrait jouer ce rôle ;

– du personnel embauché pour participer à la planification et au suivi de l'exécution de projets, ainsi que pour veiller à ce que les mécanismes nécessaires soient en place pour faire respecter la prise en compte plus systématique de la parité des sexes dans la sécurité alimentaire ;

– un développement régulier des capacités du personnel afin qu'il puisse avoir les informations et les compétences analytiques nécessaires pour démontrer l'importance de la prise en compte systématique de la parité des sexes dans la sécurité alimentaire et mettre en œuvre les mandats des organisations.

■ 5.3 Outils et lignes directrices appropriés

Afin de prendre systématiquement en compte la parité des sexes dans la sécurité alimentaire, les manuels et les lignes directrices nécessaires doivent être élaborés, mis à disposition et diffusés efficacement. Il peut s'agir :

(a) d'une note sur la prise en compte systématique de la parité des sexes avec des messages clairs sur ses avantages dans les politiques, les programmes et les projets des OIGOA et organisations affiliées portant sur la sécurité alimentaire ;

(b) de lignes directrices simples et conviviales sur la prise en compte systématique de la parité des sexes (et de la formation appropriée pour le personnel qui les utilise) ;

(c) d'outils d'analyse sexospécifiques utilisés pour la collecte de données de base et pour la réalisation d'analyses sexospécifiques (un exercice qui précède la prise en compte systématique de la parité des sexes) avant la préparation des projets de développement. Les outils doivent être mis au point par des experts en consultation avec le personnel et mis à disposition par la suite ; et

(d) les outils et les lignes directrices devraient permettre aux experts et/ou au personnel ayant reçu une formation à la prise en compte systématique de la parité des sexes pour faire en sorte que les manuels administratifs tels que l'évaluation des performances, les descriptifs de poste et les procédures de sélection du personnel tiennent compte de la parité des sexes.

■ 5.4 Formation à la prise en compte systématique de la parité des sexes

La formation à la prise en compte systématique de la parité des sexes devrait être dispensée largement au personnel essentiel travaillant sur le développement en utilisant des approches simples. La formation devrait être :

(a) fondée sur une évaluation des besoins, qui devrait être menée dans le but d'identifier les domaines spécifiques et de faire en sorte que ces besoins soient satisfaits ;

(b) conçue de manière à inclure des thèmes sur la parité des sexes et la sécurité alimentaire, et des sous-thèmes tels que parité et agriculture, parité et élevage, parité et gestion des ressources naturelles, parité et services de vulgarisation agricole, etc. ; et

(c) préparée en utilisant des documents qui se fondent sur des séances de formation précédentes afin d'offrir aux stagiaires des compétences pratiques. Ces compétences leur permettraient d'assurer un suivi adéquat par rapport à la prise en compte systématique de la parité des sexes dans la planification et l'exécution des projets.

■ 5.5 Autonomisation des femmes

Il faudrait donner aux femmes des moyens d'action dans les domaines du développement, y compris :

(a) l'autonomisation économique. Les femmes devraient avoir accès à la terre et au capital financier de manière à être en mesure de lutter contre l'extrême pauvreté chez les femmes. Elles ont également besoin d'avoir accès à des emplois dans les services de vulgarisation agricole ;

(b) l'autonomisation sociale. Les OIGOA devraient veiller à ce que les femmes reçoivent des moyens d'action, à travers :

- la fourniture de services d'éducation et de santé ;
- la protection contre les violences sexistes, qui constituent un frein à l'avancement des femmes et des nations, compte tenu surtout de son rôle dans la propagation du VIH/SIDA.

(c) la prise de décision. La participation des femmes au processus de prise de décision est essentielle pour elles et pour leur contribution à la sécurité alimentaire en termes de :

- capacité à décider des dépenses sur les produits alimentaires consommés par le ménage.
- planification familiale pour aider à équilibrer l'offre et la demande alimentaire, bénéficiant ainsi à la société dans son ensemble ;
- distribution de produits alimentaires entre les membres du ménage afin que tous les membres reçoivent leur juste part.

■ 5.6 Nouvelle répartition de la charge de travail

(a) Sensibiliser les membres du ménage et de la communauté à l'importance de la redistribution du travail entre les hommes et les femmes ;

(b) Améliorer la disponibilité des équipements de transformation des aliments, des points d'eau et des combustibles de cuisson ; et

(c) Assurer une redistribution équitable et équilibrée de la charge de travail entre les membres de sexe masculin et féminin d'un ménage afin d'alléger la charge de travail des femmes.

■ 5.7 Partage d'expériences

(a) Des réunions périodiques pour permettre le partage d'expériences avec différentes OIGOA et organisations affiliées, à l'instar de celle de l'UFM ;

(b) Renforcement des relations de travail entre OIGOA, organisations affiliées et projets, de manière à faciliter le partage d'expériences ;
et

(c) Le partage d'expériences pourrait aussi être assuré par des communications ou des visites sans nécessairement avoir à se réunir en conférence.

6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Réunion du Groupe spécial d'experts, Programmes d'intégration régionale et Plateforme des organisations intergouvernementales ouest-africaines pour la coopération régionale, Déclaration finale, Lomé, Togo, 4-5 juin 2012.
2. African Development Fund Appraisal Report, National Resource Development and Management Project, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, 2001.
www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/SN-2005-102-EN-ADF-BD-WP-SENEGAL-AR-PADERCA.PDF
3. Agriculture, Rural Development and Food Security, FAO, 2005.
www.fao.org/docrep/008/afl64e/afl64e00.HTM
4. Bridging the Gap, FAO's program for gender equality in agriculture and rural development, 2009.
www.fao.org/docrep/012/i1243e/i1243e00.htm
5. Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, Framework for African Food Security (FAFS), Midrand, South Africa, NEPAD, 2009.
www.caadp.net/pdf/CAADP%20FAFS%20BROCHURE%20in%20dd.pdf
6. ECOWAS Launches Food Security Program, Abuja, Nigeria, Communiqué de presse, 5 novembre 2012.
<http://documentation.ecowas.int/documents-juridiques/reglement%20actes/?lang=fr>

7. Exploring the Role of Social Protection in Enhancing Food Security in Africa, Issue Brief, Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, 2011.
www.undp.org/content/dam/rba/docs/Issue%20Briefs/Exploring%20the%20Role%20of%20Social%20Protection%20in%20Enhancing%20Food%20Security%20in%20Africa.pdf
8. Feed the Future, The US Government's Global Hunger and Food Security Initiative, non daté.
www.feedthefuture.gov/country/west-Africa-regional
9. Fellowship: MyCOE/Servir, Initiative in West Africa on Women in Climate Change and Food Security, 8 avril 2013.
10. Food and Nutrition Security in West Africa: Opportunities and Challenges, SCN News, 2010.
www.reliefweb.int/report/sierra-leone/scn-news-38-supplement-11-th-annual-ecowas-nutrition-forum-food-and-nutrition
11. Food Crises: The ECOWAS speeds up the implementation of its ECOWAP and validates the project of regional reserves for food security, Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), 2013.
www.momagri.org/UK/focus-on-issues/Food-crises-The-ECOWAS-speeds-up-the-implementation-of-its-ECOWAP-and-validates-the-project-of-regional-reserves-for-food-security_1207.html
12. Food Security and Humanitarian Implications in West Africa and the Sahel, FAO/WFP, décembre 2012-janvier 2013.
www.fao.org/home/fr/
13. Food Security and Nutrition in the Sahel and West Africa, Main Conclusions of the 24th Annual Meeting of the Food Crisis Prevention Network in the Sahel and West Africa, novembre 2008.
www.oecd.org/swac/events/42044923.pdf
14. Gaanderse, Miranda. Security for All: West Africa's Good Practices on Gender in the Security Sector, 2010.
www.dcaf.ch/Publications/Security-for-All-West-Africa-s-Good-Practices-on-Gender-in-the-Security-Sector

15. Guide to Gender and Education. A Module for Female Primary Schoolteachers, for Basic Education Strategic Objective (BESO), Hareg Consult, 2010.
www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/18670-uneca-agd-review-2010.pdf
16. Haregewoin, Cherinet. Achieving Food Security in Africa, African Social Development Bulletin, 2010.
<http://news.capri.cgiar.org/2013/04/fellowship-mycoeservir-initiative-in.html>
17. ILO Participatory Gender Audit: A tool for organizational change, Bureau international du travail, 2007.
www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_101030.pdf
18. Larimore, Cristiana, Muehloff, Ellen. Food Security and Nutrition Trends in West Africa – Challenges and the Way Forward, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie, non daté.
19. Launch of 2013 Economic Report, Office for West Africa of the Economic Commission for Africa, 2013.
www.uneca.org/sro-wa
20. Maxwell, Simon et Smith, Marisol, « Household Food Security: A conceptual Review », in S. Maxwell and T.R. Frankenberger (ed.), Household Food Security: Concepts, Indicators, Measurements: A Technical Review, New York and Rome, UNICEF and IFAD, 1992.
www.ifad.org/hfs/tools/hfs/hfspub/hfs_1.pdf
http://web.ifad.org/gender/tools/hfs/hfspub/hfs_toc.pdf
21. Mwaniki, Angela. Achieving Food Security in Africa: Challenges and Issues, Cornell University, 2012.
22. Pinder, C. How to Conduct a Gender Audit Using the Balanced Score Card, 2006-2007.
23. Présidente Ellen Johnson Sirleaf. Remarques au Sommet des chefs d'État de l'Union du fleuve Mano, 2008.
www.emansion.gov.lr

24. Program in Water Conflict Management and Transformation, Institute for Water and Watersheds, Université d'État de l'Oregon, 2013.
www.transboundarywaters.orst.edu
25. Reeves, Hazel, Baden Sally. Gender and Development Concepts and Definitions, Institute of Development Studies, Université du Sussex, Royaume-Uni, Bridge (Development-Gender), février 2000.
www.bridge.ids.ac.uk/reports/re55.pdf
26. Regional Food Security Reserve, CEDEAO en collaboration avec RESOGEST, juillet 2012.
www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Faisabilite_Reserve_Regionale_EN.pdf
27. Regional Program for Food Security in Member Countries of the ECOWAS, préparé avec la collaboration de la FAO, 2002.
www.fao.org
28. Report on Food Security and Sustainable Development: Strategies for enhancing food security in the Mano River union countries of Guinea, Liberia, and Sierra Leone, Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, non daté.
<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/idep/unpan003090.pdf>
29. Sahel and West Africa Week, 28th Annual Meeting of the Food Crisis Prevention Network, 4-6 décembre 2012 & RPCA, 14-16 avril 2014.
www.oecd.org/fr/
www.oecd.org/fr/sites/rpca/reunions/rpca-avril2014.htm
30. Situation Update: The Sahel Crisis, avril 2012.
<http://www.fao.org/emergencies/ressources/documents/ressources-detail/fr/c/174935/>
31. States ECOWAS, Université Jacobs de Brême, Allemagne, 2012.
<http://swebdev01.jacobs-university.de/ecowas/memberstates>
32. The Social Dimension of Regional Integration in ECOWAS, Document de travail n° 49, René Robert, 2004.
http://staging2.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_079141.pdf

33. Towards sustainable food security: Women and sustainable food security, préparé par Women in Development Service (SDWW), Division de la femme et de la population de la FAO, non daté.
www.fao.org/home/fr/
34. Using Law for Rural Women's Empowerment in West Africa (WiLDAF-AO), IPS org, Communicating MDG3 – Giving Voice to Gender Equality, 2013.
35. Van Seters, Jeske, Afun-Ogidan, Dolly, Rampa, Francesco. Discussion Paper: Regional approaches to food security in Africa, The CAADP and other relevant policies and programs in ECOWAS, février 2012.
<http://ecdpm.org/publications/regional-approaches-food-security-africa-caadp-relevant-policies-programmes-eac/>
36. West Africa Food Security Outlook, USAID, FEWS-NET (Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine), 2012.
www.fews.net
37. West Africa: Husbands worse threat to women than gunmen, Dakar, IRIN, 3 juillet 2012.
www.irinnews.org/fr/report/95788/west-africa-husbands-worse-threat-to-womendpuf
38. West African Futures, Settlement, Market and Food Security, Joint Conclusions of the Technical Workshop, Regional Settlement Statistics and Food Security Policy Design UEMOA, 15-16 février 2012.
www.oecd.org/countries/chad/49981765.pdf
39. West-Africa: A UN-sub-region consisting of different countries, 2009-2013
www.atlas-westafrica.org/
40. Who is more protective of food security: The WAEMU or ECOWAS? Didier Tibi Zoungrana dans The International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD), mai 2013.
41. Women and Food Security, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, FAO Focus, 2010.
www.fao.org/docrep/014/am719e/am719e00.pdf

Imprimé en France
novembre 2015